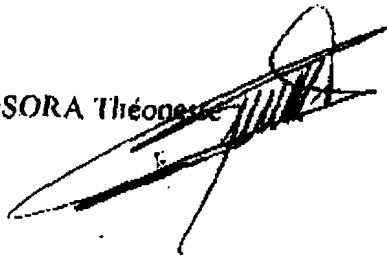


Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste



K0244104

CASE NO. IR-98-41-1  
EXHIBIT NO. DB 278  
DATE ADMITTED 15-11-2005  
TENDERED BY Defence  
NAME OF WITNESS Bagosora

L'assassinat du Président Habyarimana

ou

L'ultime opération du TUTSI  
pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda

Yaoundé, 30 Octobre 1995

K0244105

« Autrefois, le Rwanda, oasis de paix dans la région des grands lacs pendant 17ans de règne du Président Habyarimana Juvénal, était la demeure privilégiée d'Imana ' Dieu ' et depuis que sa Sainteté le Pape Jean Paul II a proclamé que

*' Le pays des mille collines était aussi le pays aux mille problèmes '.*

[ c'était à Kigali en Septembre 1990 juste à la veille de la guerre meurtrière déclenchée par le FPR contre le Rwanda le 01 Octobre de la même année ], Imana est parti. Son peuple l'a attendu 4 ans durant sans le voir revenir et a dû le suivre dans son exil mais sans connaître le pays qui l'a reçu. La plupart sont partis au Zaïre avec tout l'espoir de l'y rencontrer et d'autres sont allés beaucoup plus loin mais Imana ne veut toujours pas se manifester. L'on dirait qu'il se reproche lui aussi de quelque chose ». Et Voltaire de conclure :

*' Si Dieu nous a faits à son image, nous le lui avons bien rendu. '*

**Sommaire**

K0244100

<i>Biographie de l'auteur</i> .....	4
<i>Introduction</i> .....	6
<i>Chapitre 1 : La vision synoptique des circonstances qui ont entouré l'assassinat du Président Habyarimana</i> .....	8
<i>Chapitre 2 : Le conflit séculaire entre HUTU et TUTSI</i> .....	14
<i>Chapitre 3 : L'assassinat du Président Habyarimana ou l'ultime opération du Tutsi pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda</i> .....	19
<i>Chapitre 4 : La mort des dix casques bleus belges de la MINUAR et du Premier Ministre Ewilingiyimana Agathe</i> .....	25
<i>Conclusion</i> .....	28
<i>Annexes</i> .....	30

## BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

10244107

Le Colonel BAGOSORA Théoneste est né le 16 Août 1941 dans la commune Giciye Préfecture Gisenyi au Rwanda dans une famille hutu, chrétienne et relativement aisée. Son père Mwalimu BAGIRUBWIKO Mathias et sa mère NTIBAYAZI Anastasie ont laissé six enfants dont il est l'aîné. Un frère et trois soeurs sont encore en vie en exil à l'étranger tandis que la soeur cadette NZAYISENGA Spéciose a été assassinée par les Inkotanyi du FPR au moment où elle tentait de regagner son domicile à Gisenyi au début de cette année.

Il est marié à Uzanyinzoga Isabelle avec laquelle il a sept enfants dont quatre filles et trois garçons.

Il a fait ses études primaires à la paroisse de Rambura et secondaires au Petit-Séminaire St Pie X du diocèse de Nyundo.

Le 01 Août 1962, il est entré à l'Ecole des officiers de Kigali d'où il est sorti sous-lieutenant le 01 Janvier 1964.

Il a fait des visites et stages à l'Armée belge en 1965.

Il est titulaire d'un diplôme de Licence en Sciences Sociales et Militaires de l'Ecole Supérieure Militaire de Kigali.

Il est bachelier d'Etudes Militaires Supérieures de l'Ecole de Guerre Française depuis le 11 Décembre 1981 et il fut auditeur de la 2ème session internationale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) à Paris 1982.

Il a passé la plupart du temps de sa carrière dans les différents commandements des Unités de l'Armée Rwandaise; il fut notamment Commandant en second de l'Ecole Supérieure militaire et Commandant du Camp militaire de KANOMBE avant de devenir Directeur de Cabinet au Ministère de la Défense en Juin 1992.

Il a participé aux négociations des Accords d'Arusha où il s'est distingué par des interventions pertinentes qui dénonçaient les manoeuvres sournoises de son chef de délégation, Monsieur Ngulinzira Boniface, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération d'alors, qui concédait au FPR même des avantages qu'il n'avait pas encore réclamés. Et c'est à partir de ce moment-là que le FPR et ses alliés ont entrepris la campagne de le ridiculiser en lui attribuant perfidement des faits diaboliques inventés de toutes pièces pour le réduire au silence et anéantir sa crédibilité.

Mis à la retraite le 23 Septembre 1993, il a continué à exercer la fonction de Directeur de cabinet au Ministère de la Défense.

A l'assassinat du Président Habyarimana Juvénal le 6 Avril 1994 vers 20 heures 30, le Ministre de la Défense, Monsieur Bizimana Augustin, étant en mission à Yaoundé au

Cameroun, alors que le Gouvernement Uwilingiyimana Agathe était déjà inopérant depuis Janvier 1994, le Colonel Bagosora Théoneste a dû assumer ses responsabilités, en sa qualité de Directeur de cabinet du Ministre de la Défense, pour faciliter aux responsables des partis politiques désignés à participer au Gouvernement de transition selon les accords d'Arusha la tâche de combler rapidement le vide constitutionnel occasionné par la mort du Chef de l'Etat le 6 Avril et du Premier Ministre le lendemain. Il a fait tout cela en étroite collaboration avec les deux Etat-majors de l'Armée Rwandaise et de la Gendarmerie Nationale et du Général Roméo Dallaire qui était Commandant de la MINUAR. Etant donné la délicatesse de ce problème de succession, il a dû recourir, en tant que délégué des FAR, à son Excellence le Docteur Jacques Roger Booh Booh, représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU au Rwanda quelque temps après l'assassinat du Président Habyarimana. Cependant ses conseils scrupuleusement respectés par le Commandement des Forces Armées Rwandaises furent malheureusement compromis par la violation des Accords de Paix d'Arusha par le FPR-Inkotanyi qui a repris la guerre sur tous les fronts, dès le 7 Avril 1994 vers 15 heures.

Il fut rappelé sous les drapeaux le 21 Mai 1994 et prit la route de l'exil le 14 Juillet 1994.

Il a fait les campagnes du BUGESERA en Décembre 1963 et en Octobre 1966 contre les "Inyenzi" réincarnés par le FPR-Inkotanyi.

Il porte plusieurs décorations nationales dont la plus élevée est celle d'"Officier de l'Ordre National des Mille Collines".

C'est précisément contre cet homme-là que le Gouvernement belge et le Gouvernement du FPR à Kigali avec leurs alliés se sont coalisés pour lui imputer à la fois l'assassinat du Président Habyarimana, la mort du Premier Ministre Uwilingiyimana Agathe, celle des 10 casques bleus belges de la MINUAR, ainsi que la responsabilité du drame rwandais.

## Introduction

K0244109

Le peuple hutu est aux abois et implore le secours de la communauté internationale. Depuis déjà cinq ans, ce peuple diabolisé par ses détracteurs tutsis et leurs alliés et trahi paradoxalement par ses propres leaders politiques vient de perdre environ 2.000.000 de gens soit près du tiers de son effectif d'avant guerre du 01 Octobre 1990 et risque de disparaître, si rien n'est fait rapidement pour voler à son secours. Les leaders hutus étant les premiers concernés par ce cri d'alarme devraient désormais changer de comportement, reconnaître leurs erreurs du passé et les corriger sans délai afin d'élaborer sans plus tarder une stratégie commune qui privilégie tout ce qui peut sortir rapidement ce peuple de son désarroi. Pour mémoire, les leaders hutu savaient bien que le FPR était l'émanation du parti politique UNAR (Union Nationale Rwandaise) et de sa milice Inyenzi qui depuis 1960 à 1967 avaient tenté maintes fois de reconquérir le pouvoir par la force mais sans succès; la minorité tutsi avait perdu ce pouvoir qu'elle détenait depuis quatre siècles environ suite à la révolution sociale du peuple hutu en 1959;

Les leaders hutus n'ignoraient donc pas que l'UNAR-Inyenzi rebaptisé FPR-Inkotanyi revenait pour le même objectif;

Tous les leaders hutus savaient très bien que le FPR-Inkotanyi était une branche de l'armée Ougandaise qui avait aidé Yoweri Museveni à prendre le pouvoir à Kampala et ils connaissaient parfaitement les différentes péripéties de sa lutte pour la prise de ce pouvoir; donc ils auraient dû comprendre que le FPR-Inkotanyi, disciple émérite, ne pouvait procéder autrement que son maître Yoweri Museveni qui, vous le savez, prône toujours que "la majorité numérique n'est pas une majorité politique". Ils comprenaient tout de même que ce principe était à l'opposé de celui du "one man, one vote" qui venait de l'emporter en République Sud-Africaine;

Et malgré tout cela, ils n'ont même pas dénoncé cette agression ougandaise et certains d'entre eux ont fermé les yeux devant ce conflit hutu-tutsi qui remontait à la surface par cette guerre déclenchée par le FPR et se sont alliés à l'agresseur pour démanteler le régime du hutu Habyarimana, mais sans se soucier de ce qui allait le remplacer. Ils avaient ainsi décidé d'assister le FPR pour démolir leur propre case avant même de trouver un autre abri sûr.

La présentation anarchique et partisane de ce conflit par des leaders hutus a fait prendre les négociations un mauvais départ. Certains leaders hutus ne voyaient que la guerre pour asseoir le multipartisme et la démocratie alors qu'il était aussi clair que la minorité tutsi sous la bannière du FPR n'avait pas pris les armes pour donner encore une fois le pouvoir à la majorité hutu. Il était également manifeste que le FPR, qui voulait reconquérir le monopole du pouvoir, ne pouvait en tout cas pas l'obtenir par la voie démocratique. Et c'est pour cela qu'il a tout fait pour esquiver au cours des négociations le problème hutu-tutsi qui aurait dévoilé et

même déjoué son plan initial qui consistait à s'appuyer sur l'opposition hutu pour renverser le régime Habyarimana et reconquérir le pouvoir par la force.

Cependant la Communauté internationale, qui disposait pourtant de moyens suffisants pour connaître la vraie cause du conflit rwandais, a manqué de neutralité en soutenant ouvertement le FPR de souche anglophone à prendre le pouvoir sans partage au Rwanda d'où elle était déjà parvenue très habilement à obtenir le retrait des militaires français. Le conseil de sécurité n'aura jamais été aussi partial et partisan que dans l'Affaire du Rwanda.

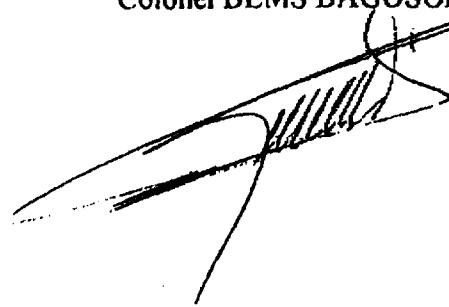
Le conflit en question étant entre hutu et tutsi, il est incontestable que les vrais négociateurs des Accords d'Arusha auraient dû être les hutus d'une part et les tutsis d'autre part sans intermédiaire pour conclure des accords susceptibles de mettre fin à leur guerre et de jeter les jalons de leur coexistence pacifique.

Le drame que le Rwanda a vécu depuis Avril jusqu'en Juillet 1994 a clairement montré la justesse de cette analyse. La seule manière de sortir de l'impasse serait donc d'organiser des négociations entre l'élite des deux communautés ethniques afin qu'elles trouvent, avec l'assistance de la Communauté internationale devenue plus objective et indulgente envers le peuple rwandais, les compromis nécessaires pour un partage équilibré du pouvoir et une coexistence pacifique sincère.

C'est donc suite à tout ce constat que j'ai pensé à rédiger ce modeste document sans aucune prétention d'être exhaustif pour montrer à la communauté internationale les origines lointaines et les différentes phases de ce conflit qui n'en finit pas et qui n'est rien d'autre qu'un conflit séculaire entre hutu et tutsi où la minorité tutsi veut toujours s'approprier le monopole du pouvoir à tout prix alors que la majorité hutu le lui a refusé depuis sa révolution sociale de 1959 après quatre siècles de servage féodo-monarchique.

Ce document contient également des informations qui pourraient donner matière à réflexion à tous les hutus pour expertiser leurs erreurs du passé, évaluer leurs forces potentielles et se dépasser pour élaborer ensemble une stratégie commune susceptible de sortir rapidement leur peuple de sa désolation actuelle.

Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste



## Chapitre 1 : La vision synoptique des circonstances qui ont entouré l'assassinat du Président Habyarimana

Avant d'aborder le sujet proposé, il convient de voir tout d'abord qu'elle était la situation politico-militaire et les circonstances qui ont entouré l'assassinat du Président Habyarimana survenu le 6 avril 1994.

### Au niveau national

Il s'était créé une bipolarisation sans précédent de la vie socio-politique dans tout le pays depuis la prestation de serment du Président Habyarimana en janvier 1994 dans le cadre de l'application des Accords d'Arusha. Il y avait d'un côté, le bloc de la mouvance présidentielle et le bloc du FPR de l'autre. Cette bipolarisation était si prononcée que les partis politiques tels que MDR et PL s'étaient scindés chacun en deux branches pour rejoindre respectivement l'un ou l'autre bloc.

Les branches dénommées "Power" avaient gagné les rangs du bloc de la mouvance présidentielle et les autres, les rangs du bloc FPR. Cette bipolarisation était donc manifeste à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale. En d'autres termes, les Tutsis avec leurs collaborateurs étaient déjà en conflit ouvert avec les Hutus pour la reconquête du monopole du pouvoir pour les premiers et le partage démocratique de celui-ci pour les seconds. En termes plus clairs, le bloc minoritaire du FPR voulait absolument détenir une majorité au parlement et au gouvernement, tandis que le bloc majoritaire de la mouvance présidentielle luttait pour obtenir au moins une minorité de blocage dans les deux institutions. Faudrait-il encore rappeler que le conflit hutu-tutsi n'avait pas été évoqué au cours des négociations d'Arusha alors que tout le monde savait pertinemment que la guerre du 1er octobre était une guerre de revanche des Tutsis pour reconquérir le pouvoir qu'ils avaient perdu suite à la révolution du peuple hutu en 1959.

L'assassinat du Président Habyarimana est donc survenu dans ces circonstances et le 6 avril arriva comme un jour fatidique de vacance du pouvoir au Rwanda, car la plupart des responsables des services de sécurité étaient soit morts ou absents du pays.

### *A la Présidence de la République*

Le Président de la République, le Général-major Habyarimana Juvénal venait d'être assassiné en compagnie de Monsieur l'Ambassadeur Renzaho Juvénal, son Conseiller politique et du Colonel Sagatewa Elie, son secrétaire particulier et chef des services de sécurité présidentielle.

Monsieur Ruhigira Enoch, Directeur de Cabinet du Président défunt était resté à Kigali, mais il a préféré s'effacer depuis l'assassinat de son patron.



### *A la Primature*

Le Premier Ministre Madame Uwilingiyimana Agathe était présente au pays, mais il faut noter qu'elle était devenue incapable de réunir son gouvernement depuis janvier 1994 jusqu'à sa mort le 7 avril vers 11 heures - 11 heures 30, et qu'elle était déjà qualifiée d'agent du FPR par le bloc de la mouvance présidentielle. Elle avait même tenté de faire un coup d'état contre le Président Habyarimana le 4 avril 1994, mais sans succès.

Le chef des services de renseignements nationaux, Monsieur Iyamulemye Augustin était également présent dans le pays, mais comme le Premier Ministre, il était réputé agent du FPR et pour le prouver, il est actuellement Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage dans le Gouvernement FPR à Kigali.

### *Au Ministère de la Défense*

Le Ministre de la Défense, Monsieur Bizimana Augustin était en mission au Cameroun depuis le 5 avril 1994, et il n'est rentré au pays que le 9 avril suivant.

le poste de Directeur Général au MINADEF était toujours vacant.

Le Directeur de Cabinet au Ministère de la Défense, moi-même, Colonel BEMS Bagosora Théoneste, j'étais présent à Kigali mais sans instructions particulières.

Il est à noter qu'il n'existait pas un Etat-major général des Forces Armées Rwandaises et que seul le Ministre de la Défense assurait la coordination de l'Armée Rwandaise et de la Gendarmerie Nationale

### *A l'Etat-major de l'Armée Rwandaise*

Le Chef d'Etat-major, le Général-major Nsabimana Déogratias était également mort en compagnie du Président de la République ;

Le colonel Ntiwiragabo Aloys (G2), chef des services de renseignements militaires était en mission au Cameroun en compagnie du Ministre de la Défense ;

Le Colonel Kabiligi Gratien (G3), Chef du bureau "Opérations" était en mission en Egypte.

Et il n'existait pas de chef d'état-major adjoint dans l'Armée Rwandaise.

L'Armée Rwandaise était donc privée de commandement face à cette situation critique qui ne cessait de s'empirer.

### *A la Gendarmerie Nationale*

Le Chef d'Etat-major de la Gendarmerie Nationale, Le Général-major Ndindiliyimana Augustin était présent à Kigali avec son Etat-major au complet.

Les Forces Armées Rwandaises avaient été moralement et matériellement démobilisées par les gouvernements successifs Nsengiyaremye Dismas et Uwilingiyimana Agathe.

Le Commandement des Forces Armées avait demandé au Gouvernement des armes et munitions complémentaires depuis l'attaque éclair du 8 février 1993 par le FPR sans aucune suite à cette requête. Monsieur Rugenera Marc, Ministre des Finances d'alors avait même annulé les commandes des armes et munitions qui, pourtant, avaient été autorisées par le Gouvernement. Les Forces Armées auxquelles le Gouvernement avait refusé les moyens de dissuader le FPR n'étaient donc pas prêts au combat quand celui-ci a repris la guerre le 7 avril 1994.

#### *Au Ministère de l'Intérieur*

Le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal, Monsieur Munyazesa Faustin qui était parti dans la délégation rwandaise conduite par le Président de la République à Dar-Es-Salam ce 6 avril y était resté et n'est d'ailleurs plus rentré au pays.

#### *Au Ministère de la Justice*

Le Ministre de la Justice, Madame Ntamabyaliro Agnès était présente au pays, mais le Procureur Général, Monsieur Nkubito Alphonse Marie n'était pas prêt à collaborer. Faut-il aussi noter que ce procureur qui était chef de tous les parquets de Kigali était réputé collaborateur du FPR et pour preuve, il a été Ministre de la Justice dans le premier gouvernement du FPR à Kigali.

#### *Au niveau international*

La plupart des gouvernements occidentaux notamment ceux du Royaume de Belgique et des Etats-Unis d'Amérique soutenaient ouvertement le FPR et attribuaient au Président Habyarimana la responsabilité du blocage de la mise en exécution des Accords d'Arusha. Ce qui peut expliquer pourquoi son assassinat semble avoir été perçu comme bénéfique et même salubre par certains d'entre eux, car il leur était inconcevable que les recombées de l'assassinat de Habyarimana, Président du Rwanda, l'un des plus petits pays du monde soient supérieures à celles enregistrées à l'assassinat de John Kennedy, Président des Etats-Unis d'Amérique, la première puissance mondiale.

Ce phénomène devrait une fois de plus servir de preuve que l'âme de l'homme africain est encore différente de l'âme de l'homme blanc et qu'il faudrait tout de même tenir compte de cette réalité avant de lui demander d'adhérer coûte que coûte aux suggestions de celle-ci, qui d'ailleurs défend la plupart du temps des intérêts différents des siens.

Ceux qui disent que la composition actuelle du Conseil de Sécurité des Nations Unies devrait être revue pourraient trouver une illustration pertinente de leur revendication dans l'Affaire du Rwanda où celui-là a fonctionné comme un conseil d'administration d'une entreprise du Gouvernement américain qui l'a utilisé pour légitimer sa politique expansionniste dans la région des grands lacs. En effet, les Accords d'Arusha ont été manifestement pilotés et

même intrigués au profit du FPR par les grandes puissances anglophones largement représentées au dit Conseil de Sécurité tout en jouissant d'une grande influence à l'OUA et elles ont fait cela dans le seul but de gagner encore du terrain dans la région. Point n'est besoin de rappeler que les anciennes puissances coloniales en Afrique cherchent toujours à se maintenir dans leurs concessions et à les élargir autant que possible. Et les Etats-Unis d'Amérique qui ne veulent plus leur laisser ce monopole sont venus renforcer le camp anglophone contre le camp francophone:

Or, le Rwanda et le Burundi se trouvent malheureusement sur la ligne de démarcation des zones d'influence des deux camps dans la région des grands lacs. C'est donc ce qui explique pourquoi les puissances occidentales anglophones ont tout fait pour que le FPR soutenu par l'Ouganda de Yoweri Museveni gagne la guerre à tout prix même au détriment de la démocratie qu'elles prônent toujours à travers le monde qui reste à conquérir. La résolution 918 du Conseil de sécurité des Nations-Unies qui a décrété un embargo unilatéral contre le Rwanda le 17 mai 1994, sur proposition du Gouvernement Américain, en est une preuve incontestable du soutien au FPR. Le 15 Mai 1994, soit deux jours avant l'adoption de cette résolution, Madame Prudence Bushnell, sous-secrétaire d'Etat Adjoint pour l'Afrique, m'avait téléphoné de la Maison blanche à Kigali pour me signifier que le Président des Etats-unis avait ordonné l'arrêt immédiat des massacres au Rwanda et que dans tous les cas, la partie gouvernementale n'était plus en droit d'espérer une victoire quelconque contre le FPR. Le Général Paul Kagame qui avait déclaré que la ville de Kigali allait tomber en 48 heures après la reprise de la guerre n'était toujours pas parvenu à la prendre et pour y entrer, il a dû attendre que les Forces Armées rwandaises épuisent leurs munitions suite à cet embargo qui a frappé l'agressé, le peuple rwandais en renforçant son agresseur le FPR soutenu par Yoweri Museveni qui est dans la région interlacustre le précurseur de la Grande-Bretagne, alliée traditionnelle des Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de sécurité n'aura jamais été aussi partial et partisan que dans le conflit rwandais. Comme si l'embargo à l'acquisition des armes et munitions contre le peuple rwandais ne suffisait pas pour assurer la victoire au FPR, toujours sur proposition du Gouvernement américain, il a encore adopté une résolution d'arrêter et mettre en prison toute l'élite hutu rescapée des massacres perpétrés par le FPR. Et paradoxalement ces arrestations devaient intervenir avant même les enquêtes du Tribunal international pour le Rwanda. La liste des présumés coupables du génocide établie unilatéralement par le FPR qui, d'ailleurs, ne pouvait être à la fois juge et partie, a depuis lors servi de mandat d'arrêt international jusqu'à maintenant.

Le Général Roméo Dallaire avait été bien choisi en fonction de cette mission et il s'est montré à tout moment comme un allié inconditionnel du FPR. Pour mémoire, il a alarmé la Communauté Internationale en déclarant à la Radio France Internationale, autour du 20 avril 1994 que Kigali ne sera pas prise sans l'intervention d'un armement plus lourd pour la

bombarder. Il doit donc avoir alerté ses commanditaires qui ont fourni cet armement en même temps qu'ils préparaient le décret d'embargo car depuis cette déclaration, des bombes pleuvaient en averses et sans arrêt sur Kigali jusqu'à ce que le peuple rwandais et ses Forces Armées furent obligés de l'abandonner à l'agresseur le 4 juillet 1994 par manque de munitions.

Les Casques bleus belges de la MINUAR qui étaient chargés particulièrement de la sécurité de la ville de Kigali et de l'Aéroport international de Kanombe n'avaient jamais caché leur sympathie envers le FPR et leur aversion au bloc de la mouvance présidentielle depuis leur arrivée au Rwanda. Non seulement ils s'attaquaient aux personnalités pro Habyarimana, et aux militants du MRND, mais aussi, ils facilitaient aux combattants du FPR de s'infiltrer dans la ville de Kigali. A la reprise de la guerre par celui-ci, les casques bleus belges ont même cédé leurs positions et une partie de leur matériel militaire aux FPR Inkotanyi pour combattre les Forces Armées Rwandaises. La mort des 10 casques bleus belges d'ailleurs imputable au manque de neutralité du contingent belge de la MINUAR et du Gouvernement du Royaume de Belgique dans ce conflit, fut un prétexte pour retirer du Rwanda presque la totalité des troupes de l'ONU au moment où leur mission devait commencer. Le commandant de la MINUAR, le Général Roméo Dallaire a délibérément proposé ce retrait pour laisser un libre champ d'action au FPR auquel il allait fournir des renforts en armement et munitions pour mettre à genou le peuple rwandais qui a fini par comprendre qu'il était victime des rivalités d'intérêt entre certaines puissances occidentales mais sans pouvoir rien y faire.

En plus de son bataillon de 600 hommes déclarés et stationné au siège du parlement (CND), le FPR avait infiltré dans la ville de Kigali, plus de 3 000 Inkotanyi en plusieurs vagues, longtemps avant le 6 avril 1994.

Ces infiltrations des combattants du FPR avaient été facilitées par le commandement de la MINUAR et notamment par le contingent des casques bleus belges qui escortaient régulièrement, sous divers prétextes, les troupes du FPR de Mulindi à Kigali et vice-versa sans permettre aux Forces Armées Rwandaises de contrôler les différents convois qui traversaient leur dispositif de défense.

Le FPR était donc parvenu à s'attirer la sympathie de la Communauté Internationale qui s'était laissée manipuler et abuser par sa propagande. Les Tutsi, étant les maîtres du mensonge, ont même entrepris la campagne de se comparer au peuple juif pour gagner la sympathie de son puissant lobby dans le monde. La Communauté Internationale risque de se laisser tromper encore une fois par ces menteurs invétérés en acceptant cette information totalement erronée.

Les juifs, souvenez-vous, à la deuxième destruction de leur ville Jérusalem en 70 par Titus Flavius Sabinus Vespasianus, ont dû encore fuir leur patrie. A peu près deux mille ans plus tard, ils avaient toujours droit de rentrer dans leur pays en le libérant de ses différents envahisseurs, tandis que les Tutsis n'ont jamais eu un pays propre pour faire un peuple. Il n'y a jamais eu de peuple tutsi, ni au Rwanda, ni au Burundi ou nulle part ailleurs. Il y a eu tout

simplement des tutsis qui ont été naturalisés au fur et à mesure qu'ils arrivaient au Rwanda comme au Burundi.

La comparaison entre juifs et Tutsis étant exclue en tant que peuples, il ne resterait alors qu'à recourir au lien de parenté qui existerait entre eux. Dans cette dernière hypothèse, on ne pourrait donc rien affirmer avant de prouver si les tutsis sont vraiment les descendants de la reine de Saba ou non.

Toutefois, quelle que soit la réponse à cette question, les tutsis sont et resteront des émigrés nilotiques naturalisés soit rwandais, burundais, zaïrois, ougandais ou tanzaniens qui devraient plutôt privilégier une politique de coexistence pacifique avec les peuples qui les ont accueillis et modérer leur comportement à la fois orgueilleux et arrogant enclin à imposer leur suprématie dans la région des grands lacs. Et vous pourrez en juger vous-mêmes avec les informations que vous trouverez dans le chapitre suivant.

Par contre, le peuple hutu envahi depuis le 01 octobre 1990 et chassé de son pays par ces Tutsis avec le soutien de leur cousin hima Yoweri Museveni, a droit au même titre que le peuple juif de rentrer dans son pays. Et le jour viendra ; ce n'est qu'une question de temps qui sera en tout cas inférieur à celui enduré par le peuple juif.

Après ces informations générales, qui sont à mon avis nécessaires pour mieux comprendre la suite de mon exposé, c'est le moment de revenir dans le vif du sujet à traiter. En revoyant les dites circonstances qui ont entouré l'assassinat du Président Habyarimana le 6 avril 1994, on peut se poser les questions suivantes :

Pourquoi la plupart des autorités chargées de la sécurité nationale étaient absents du pays à ce même moment ?

Qui fut l'instigateur du sommet de Dar-Es-Salam le 6 Avril 1994 et quel était l'objectif de ce sommet ?

Si le Président Habyarimana n'était pas mort, le drame rwandais aurait-il eu lieu ?

Qui a tué le Président Habyarimana ?

A qui devait-il profiter le crime ?

Le FPR voulait-il réellement partager sincèrement le pouvoir démocratiquement ?

Pourquoi les pays comme la Tanzanie et l'Ouganda qui, pourtant, avaient été les piliers des Accords d'Arusha ont été les premiers à reconnaître le Gouvernement du FPR qui venait de les violer ?

Qui a tué les 10 paras belges de la MINUAR, et le Premier Ministre Uwilingiyimana Agathe ? Et pourquoi les a-t-il tués ?

C'est donc à autant de questions que j'essaierai de répondre brièvement à travers ce document. Cependant, je préviens le lecteur que, tant que l'enquête sur l'assassinat du Président Habyarimana ne sera pas faite et publiée, certaines questions resteront toujours sans réponses.

## Chapitre 2 : Le conflit séculaire entre HUTU et TUTSI

Avant l'arrivée des Tutsis qui se sont installés au Rwanda et au Burundi depuis le 16ème siècle selon la plupart des historiens de la région interlacustre, le Rwanda et le Burundi étaient des royaumes hutus liés dans le cadre d'une fédération où les hutus de la grande famille Bantoue et les Twas ou pygmées du groupe ethnique plus réduit vivaient harmonieusement depuis déjà le 9ème siècle.

Dans un premier temps, ces tutsis nilotiques hamites venus d'Abyssinie, jouissant d'un accueil chaleureux et d'une excellente hospitalité se montrèrent courtois et en reconnaissance donnèrent leur filles en mariage aux hutus en commençant par les plus influents auxquels ils offrirent également plusieurs vaches en guise de cadeaux, après avoir conclu un pacte de sang, qui, selon les croyances du moment, métamorphosait le tutsi en frère hutu et vice-versa. Le hutu naturellement candide crut tout naïvement à ces pacifiées d'alliance auxquels le tutsi ne croyait pas du tout. Il ne connaîtra la vraie face de son visiteur que trop tard, quand il aura tout perdu. En effet, les tutsis usant de la ruse et la patience doublée d'une perfidie singulière ne tardèrent pas à assujettir les Hutus pourtant toujours majoritaires après avoir chaque fois massacré leurs rois avec tous leurs descendants. L'assassinat de Mashira, le plus grand et dernier roi hutu du NDUGA (le Rwanda central) et l'extermination de toute sa famille par les tutsis illustrent très bien leur perfidie et leur cruauté. En voici le récit historique :

*" Un monarque tutsi d'un royaume voisin vint rendre une visite de courtoisie à son beau-père Mashira à Nyanza. Au cours de la cérémonie d'échange de cadeaux, le monarque tutsi fit signe à son escorte pour attaquer. Il tua lui-même son beau-père Mashira à qui il coupa les organes génitaux qu'il attacha sur son tambour royal KALINGA en signe de la défaite définitive de son rival hutu dont il venait de prendre le trône. Toute la famille de Mashira, ses proches parents, ses amis et son armée furent décimés. Les rescapés de cette hécatombe furent poursuivis partout où ils avaient trouvé refuge jusqu'à ce qu'il n'y eut plus un descendant qui se réclama de Mashira "*

La plupart des rois hutus périrent avec leurs descendants en des circonstances similaires. Et l'assassinat du Président Habyarimana et l'hécatombe des hutus qui n'en finit pas sont une reproduction fidèle de cette scène au cours de laquelle Mashira fut assassiné avec toute sa famille par les Tutsis. En effet, Habyarimana, comme ses ancêtres hutus, a une fois de plus fait trop confiance au Tutsi qui pourtant venait de se dévoiler en violant à double reprises et unilatéralement l'accord de cessez-le-feu de N'SELE (Zaire) du 29 Mars 1991, amendé à Gbadolite le 16 Septembre et à Arusha le 12 Juillet 1992. Ces amendements avaient chaque fois fait suite aux différentes violations de cet accord par le Tutsi (FPR) sans raison valable.

Les tutsis imposèrent donc aux hutus leur pouvoir aristocratique, dictatorial, cruel et sanguinaire jusqu'à la période coloniale. Et depuis quatre siècles environ le roi tutsi avait droit de vie et de mort sur tous ses sujets. La torture était chose courante : crever les yeux, éventrer les femmes enceintes, lier les bras au dos jusqu'à ce que la victime éclate, éliminer

systématiquement et périodiquement les leaders hutus dont le monarque tutsi coupait les organes génitaux pour les pendre sur son tambour royal KALINGA, symbole de la victoire éternelle du tutsi et j'en passe.

Le colonisateur d'abord allemand ensuite belge arriva. Tout en réduisant le droit de vie et de mort pour le Mwami, il favorisa toujours le seigneur tutsi qui continua à maltraiter la population hutu, car pour mieux asseoir son pouvoir, il avait opté pour une administration indirecte consistant en un respect du pouvoir traditionnel et de surplu, il prêcha que les tutsis étaient nés pour gouverner et régner sur les hutus tandis que ceux-ci devaient servir les intérêts du tutsi. Ainsi le colonisateur venait de consacrer le complexe de domination et supériorité qui était déjà prononcé chez l'ethnie minoritaire tutsi sur le groupe majoritaire hutu. Et c'est à partir des années 50 que le pouvoir de tutelle belge commença à prendre conscience de ce problème de déséquilibre social entre hutu et tutsi. Il commença timidement les réformes de démocratisation de l'administration coloniale. Au manifeste des Bahutu de 1957 qui réclamaient les mêmes droits et devoirs que ceux dévolus aux tutsis par le pouvoir de tutelle, les tutsis opposèrent un refus catégorique et trouvèrent même cette revendication insensée. La déclaration faite à Nyanza le 17 Mai 1958 par 12 membres Tutsis du Conseil Supérieur du pays en témoigne.

*« L'on peut se demander comment les Bahutu réclament maintenant leurs droits au partage du patrimoine commun. Ceux qui réclament le partage du patrimoine commun sont ceux qui ont entre eux des liens de parenté. Or les relations entre nous (Batutsi) et eux (Bahutu) ont été de tous temps jusqu'à présent basées sur le servage. Il n'y a donc entre eux et nous aucun fondement de fraternité [...]. Les Bahutu ont prétendu que KANYARWANDA est notre père commun, le ralliant de toutes les familles Batutsi, Bahutu et Batwa; or KANYARWANDA est fils de GIHANGA, de KAZI, de MÉRANO, de RANDA, de KOBLO, de GISA, de KIMANUKA, de KIGWA. Ce KIGWA a trouvé les Bahutu dans le Rwanda. Constatez donc s'il vous plaît; de quelle façon, nous Batutsi pouvons être frères des Bahutu au sein de KANYARWANDA, notre grand-père. L'histoire dit que RUGANZU a tué beaucoup de BAHINZA (rois hutus) et a conquis le pays des Bahutu dont ces BAHINZA étaient rois. On en trouve tout le détail dans Inganji Kalinga. Puisque donc nos rois ont conquis le pays des Bahutu en tuant leurs rois et ont ainsi asservi les Bahutu, comment maintenant ceux-ci peuvent-ils prétendre être nos frères? »*

Ainsi le tutsi dans son orgueil traditionnel venait de déclarer au pouvoir de tutelle qu'il était contre les réformes démocratiques commencées et le hutu devait en tirer les conclusions puisque aucune relation ne pouvait exister entre les tutsis et les hutus pour que ces derniers puissent prétendre au partage du pouvoir avec eux et que pire encore ils n'avaient rien en commun pour être des frères. Cette célèbre déclaration des Tutsis devait rappeler aux Bahutu qu'ils ne pouvaient plus prétendre au partage du pouvoir mais qu'ils devaient plutôt se contenter de rester des serviteurs des tutsis. Cela devrait être bien compris par ceux qui ne savent pas interpréter les récents assassinats successifs des trois Présidents hutus du Rwanda et du Burundi et d'autres leaders hutus.

Ce rejet systématique du partage du pouvoir entre les hutus et les tutsis fut le détonateur de la révolution sociale de 1959 et le fondement de la guerre déclenchée par le FPR. C'est donc cette arrogance de l'ethnie minoritaire tutsi, non disposée à accepter tout changement pour associer les hutus à la gestion de la chose publique, qui pour la première fois poussa la majorité hutu au soulèvement contre les tenants du pouvoir minoritaire tutsi. Le régime féodo-monarchiste fut renversé et remplacé par une République. Et il était ainsi mis fin à plusieurs siècles de domination tutsi. Cette perte de monopole du pouvoir ne fut jamais digérée par les tutsis dont les extrémistes préférèrent l'exil plutôt que se soumettre à l'autorité du hutu. Et de 1961 à 1967, les réfugiés tutsis ont tenté de reprendre le pouvoir par la force mais sans succès :

- Le 05 Juillet 1962 soit quelques jours après l'accession du Rwanda à l'Indépendance, ces extrémistes tutsis en provenance de l'Ouganda, attaquèrent Ruhengeri en passant par les volcans.
- Le 11 Juillet 1962, ils attaquèrent le Mutara en passant par NYAGATARE, toujours en provenance de l'Ouganda.
- En Décembre 1963, les milices tutsis déjà connues sous le nom " Inyenzi " attaquèrent, cette fois-ci à partir du Burundi, le BUGESERA, poussèrent leur offensive jusqu'au pont KANZENZE à 20 km de Kigali la capitale et cette invasion armée coûta la vie à plusieurs centaines de tutsis. Déjà à cette époque-là, le Rwanda fut faussement accusé de " Génocide " aux Nations Unies de la part de ces menteurs invétérés et conscients des massacres qu'ils avaient eux-mêmes provoqués.

Faisant suite aux attaques répétées de ces milices tutsis qui compromettaient dangereusement la sécurité de leurs consanguins , le Président Grégoire KAYIBANDA avait déjà dû les mettre en garde en 1964 en ces termes :

*" Certains d'entre vous [...] par des menées terroristes organisées de l'étranger [...] troublent leurs frères qui vivent en paix dans notre Rwanda démocratique. [...] A supposer par impossible que vous veniez à prendre Kigali d'assaut, comment mesurer le chaos dont vous seriez les premières victimes. [...] Vous le dites entre vous : Ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi. "* [Extrait du message du Président Kayibanda Grégoire aux Rwandais émigrés ou réfugiés à l'étranger le 11 Mars 1964, citation de Pierre ERNY In Rwanda 1994 page 63].

Malgré la pertinence de cet avertissement, après un ralliement avec les troupes de MULELE et SOUMIALOT, ces milices Tutsis lancèrent le défi par une attaque combinée à BUGARAMA dans la préfecture de Cyangugu la même année.

- En 1966, les Inyenzi (milices tutsis) réattaquèrent, encore une fois à partir du Burundi, à Butama en préfecture KIBUNGO en Juin, au BUGESERA en préfecture KIGALI en



Octobre, à Nshili en préfecture GIKONGORO en Novembre et à BWEYEYE en préfecture de Cyangu, en Décembre 1966 et Janvier 1967.

Ici, il convient de noter que les tutsis de l'intérieur étaient chaque fois l'objet de représailles de la part des populations hutus dont les leurs venaient d'être atrocement massacrés par les milices tutsis venues de l'extérieur.

- De 1967 à 1990, après avoir constaté qu'ils avaient à chaque fois perdu leurs différentes batailles faute de préparation suffisante, les tutsis ont dès lors pris tout leur temps pour préparer ce qu'ils ont appelé : *Igitero cya rurangiza* (La bataille décisive) pour la reconquête du pouvoir bien entendu.
- En 1972, au Burundi, le plan dit "SIMBANANIYE" fut mis en exécution. Ce plan avait pour objectif de tuer systématiquement tous les leaders et autres intellectuels hutus et de massacrer le reste de la population hutu jusqu'à ce qu'il y ait un équilibre démographique entre les hutus et les tutsis qui représentaient respectivement 85% et 14% de toute la population burundaise. Cette opération coûta la vie à plus de 300.000 hutus et occasionna autant de réfugiés dont la plupart trouvèrent asile au Rwanda.
- Le Rwanda et le Burundi étant comme deux vases communicants, ces massacres des hutus par les tutsis du Burundi provoquèrent des émeutes et des représailles qui, une fois de plus, coûtèrent la vie à plusieurs dizaines de tutsis au Rwanda.
- En 1988, la confrontation des hutus et tutsis de NTEGA et MARANGARA appela l'armée monoethnique tutsi à voler au secours de ses frères et procéda, comme en 1972, au massacre systématique des hutus dont les rescapés se déversèrent encore une fois au Rwanda.
- En Août 1988, la diaspora tutsi rwandaise s'est réunie dans la ville de Sacramento aux USA en congrès qui décida de tout mettre en oeuvre pour le retour des réfugiés par la force et le renversement du régime Habyarimana.
- De 1988 à 1990, les tutsis ont mis la dernière main sur les préparatifs de la guerre. Les "Inyenzi" branche armée du parti UNAR d'hier furent entre-temps baptisés "FPR-INKOTANYI".
- Le 01 Octobre 1990, le FPR a attaqué. Il a massacré 4 ans durant les populations hutus des préfectures de Byumba, Ruhengeri et Kibungo. Il a assassiné plusieurs leaders hutus dont Emmanuel Gapyisi, Président du parti politique MDR en préfecture de Gikongoro, Félicien Gatabazi, Ministre et Secrétaire exécutif du PSD et Martin Bucyana Président du parti CDR. Et "pour en finir", ici j'emprunte les termes de Yoweri Museveni, le FPR a assassiné le 06 Avril 1994 les Présidents hutus Habyarimana Juvénal du Rwanda et Ntaryamira Cyprien du Burundi et cela à six mois d'intervalle de l'assassinat du Président Ndadaye Melchior, un autre hutu du Burundi assassiné par l'armée monoethnique tutsi de ce pays. le 23 Octobre 1993.

Il faut dès lors considérer l'assassinat des Présidents Habyarimana du Rwanda et Ntaryamira du Burundi comme l'ultime provocation qui exposa tous ceux que la logique de la guerre entretenue pendant 4 ans avait rangé du côté FPR, à savoir les tutsis et les collaborateurs hutus du FPR et vice-versa.

Ainsi commençait le drame rwandais qui n'en finit pas encore car la pomme de discorde est toujours intacte : "La minorité tutsi veut s'approprier le monopole du pouvoir à tout prix et la majorité hutu n'est pas d'accord."

L'on peut dès lors se poser la question de savoir pourquoi le tutsi ne veut pas partager le pouvoir avec le hutu d'une manière équitable et démocratique ?

Cette situation pourrait trouver une partie de la réponse dans le fait que ce conflit est lié à la nature des deux protagonistes dont les caractères diffèrent sans pouvoir se compléter. En effet, le tutsi à la fois orgueilleux, arrogant, rusé et perfide reste convaincu que le bon tutsi est un tutsi au pouvoir et que le bon hutu est le hutu dit modéré au service inconditionnel des intérêts du tutsi. A l'opposé se trouve le hutu à la fois modeste, candide, loyal, indépendant et impulsif qui depuis la révolution sociale de 1959 ne veut plus entendre parler de la domination tutsi.

Cependant cette situation devrait quand même cesser car après tant de vies humaines immolées pour une cause si injuste, les tutsis et les hutus devraient revenir à la raison et se référer à l'exemple de la communauté Soudanaise. Et ils devraient désormais se convaincre que seul le système démocratique basé sur la règle de la majorité avec un maximum de garanties pour les minorités avec un partage réel du pouvoir peut résoudre équitablement et d'une manière durable leur conflit devenu séculaire. Cette solution a d'ailleurs été mieux explicitée par Monsieur Herman Cohen dans sa déclaration du 5 Avril 1995, devant les Sous-comités du Sénat Américain et de la Chambre des Représentants chargés des Affaires Africaines.

### Chapitre 3 : L'assassinat du Président Habyarimana ou l'ultime opération du Tutsi pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda

La diaspora tutsi, souvenez-vous, au cours d'un congrès tenu en Août 1988 aux USA dans la ville de Sacramento, avait décidé de rentrer par les armes et de renverser le régime Habyarimana. Cette décision importante faisait suite à une évaluation réconfortante de sa force militaire au sein de l'armée Ougandaise (NRA). En effet, des réfugiés tutsis rwandais, nombreux dans la NRA venaient de porter au pouvoir en 1986 leur cousin Yoweri Museveni d'ethnie Hima apparentée à l'ethnie tutsi et d'origine rwandaise selon certaines sources. Le Général Rwigema Fred était déjà Vice-Ministre de la défense dans le gouvernement Ougandais tandis que Paul Kagame était depuis longtemps chef des services secrets dans l'armée Ougandaise (NRA). Et c'est précisément ces deux officiers Ougandais qui seront à la tête du FPR-Inkotanyi pour envahir le Rwanda le 01 Octobre 1990 à partir de l'Ouganda.

Après le dit congrès, les préparatifs de la guerre s'accélérent sur tous les plans et une fois terminés, les extrémistes tutsis du FPR invoquèrent comme prétexte à la guerre le problème du retour des réfugiés rwandais qui pourtant venait de trouver une solution pacifique puisque les discussions patronnées par le HCR, réunissant notamment les gouvernements Ougandais et Rwandais avaient permis d'aboutir à un accord, fin Juillet-début Août 1990 à Kampala, définissant le protocole du retour volontaire et inconditionnel de tout réfugié. Les archives du HCR à Genève sont là pour en témoigner. Dès lors le prétexte du retour des réfugiés par la force ne se justifiait plus.

Le prétexte de démocratisation du pays sera également supprimé par la promulgation de la constitution du 10 Juin 1991 qui consacra le pluralisme politique. Ils invoquèrent enfin le prétexte de redressement économique. Hormis que le Rwanda était l'un des rares pays de la région qui était cité en exemple pour sa bonne gestion de la chose publique, il était tout à fait insensé de recourir à la guerre pour redresser l'économie du pays en quoi que ce soit.

Malgré l'absence de toute justification, cette guerre devait avoir lieu parce qu'elle avait un objectif bien précis : "Renverser le régime Habyarimana et reconquérir le pouvoir sans partage perdu suite à la révolution des masses populaires de 1959."

Les extrémistes tutsis avaient déjà manifesté bien avant le déclenchement de la guerre du 01 Octobre 1990, leur volonté de la revanche comme en témoigne cet extrait de la revue extrémiste tutsi Impuruza N° 16 : Il faut enlever les saletés (c.à.d. les Hutus) du pays, pour le purifier. "Igihe kirageze cyo kuberera abapfuye (bazira revolisiyo n'inkulikizi zayo) no gusenda imisaka no kurwuhagira." : Il est temps de célébrer le rite de clôture du deuil pour tous ceux-là (qui sont morts pendant la révolution et les victimes des institutions qu'elle a engendrées), de déménager de ces lieux funestes et de le purifier (le Rwanda).

Les violations successives et unilatérales des différents protocoles d'Accord par le FPR Inkotanyi sont venues également confirmer que le vrai mobile de cette guerre n'avait pas été évoqué au cours des différentes négociations. Le FPR était conscient que le monopole du pouvoir en sa faveur n'était pas négociable. Il ne lui restait alors qu'une solution : reconquérir ce pouvoir par la force. Et ce pouvoir était incarné par Habyarimana.

L'assassinat de Habyarimana devait donc être l'ultime opération du FPR Inkotanyi pour la reconquête de ce pouvoir mais ses stratèges ont fait soit une erreur grave d'appréciation des conséquences d'une telle décision ou alors ils ont dû fermer les yeux devant le prix à payer qui était pourtant manifestement trop élevé par rapport au bénéfice escompté. Et dans cette dernière hypothèse, comme toujours poussés par leur orgueil et leur soif démesurée du pouvoir, les extrémistes tutsis, pour faire aboutir leur projet ont décidé froidement d'exposer leurs frères aux représailles pour justifier la reprise de la guerre et les massacres des hutus auxquels ils devaient procéder.

Conscients malgré tout des répercussions désastreuses de cet attentat sur leur rapport avec la majorité hutu et même avec leurs consanguins ainsi exposés, les stratèges du FPR, pour en minimiser la portée, ont dû utiliser tous les moyens possibles pour mettre en place une efficace stratégie médiatique afin de faire porter le chapeau de leur plan machiavélique au camp gouvernemental et à ses "extrémistes". Beaucoup de témoignages malheureusement à posteriori sont venus dévoiler le montage de ce plan et la stratégie de sa mise en application.

A titre indicatif, je vous livre la réponse inédite de Marie Roger Bliça sur la question de savoir pourquoi Habyarimana Juvénal a été tué : *"Le Front Patriotique Rwandais, guérilla armée de la minorité tutsi, mène une campagne vertigineuse pour accabler diversement l'armée rwandaise, la garde présidentielle et même la famille du défunt, mais jamais les militaires belges, seuls en charge de la sécurité de l'aéroport au moment des faits; il n'en reste pas moins le principal bénéficiaire du crime qui, selon un faisceau convergent d'indices, est de son fait, avec des complicités belges et Ougandaises. Pourquoi ? Parce que l'application des Accords d'Arusha, qui favorisaient particulièrement les rebelles, était sérieusement ralentie, depuis l'assassinat au Burundi, en Octobre dernier, du premier Président démocratiquement élu, le très modéré Melchior Ndadaye qui avait eu le malheur d'être Hutu. Au Rwanda voisin, ceux de cette ethnie, qui, hostiles à Habyarimana, avaient cru à la solidité d'une alliance avec le FPR commençaient sérieusement à en douter. Les radicaux du FPR désormais installés à Kigali, redoutaient que Habyarimana, qui trainait les pieds fesse désormais machine arrière. Pourquoi les Belges ? Brouillés avec le Président rwandais au sujet des accords d'Arusha, ils misaient sur le FPR en liaison avec Bujumbura, comme pion dans leur stratégie anti-Mobutu, l'allié le plus constant d'Habyarimana dans la région."*

Elle poursuit en affirmant que l'on pouvait prévoir l'ampleur des massacres et des représailles consécutifs à l'assassinat de Habyarimana en ces termes :

*"Vu les antécédents, sans aucun doute. Mais le FPR s'était bercé dans la croyance que l'enlèvement politique et la mauvaise posture d'Habyarimana allaient empêcher tout mouvement populaire d'envergure. C'est tout juste si les stratèges de la guérilla n'imaginaient pas des mouvements de liesse dans les rues de Kigali à l'annonce de sa mort."*

[...] Une erreur historique. Se sentant militairement mieux armés (par l'Ouganda) que les troupes gouvernementales, relativement démobilisées et sous-équipées, après avoir habilement poussé dehors les coopérateurs militaires français, accusés d'ingérence, ils ont sous-estimé le degré de diabolisation de leur propre image d'anciens suzerains, regroupés au sein d'un parti tribal et revenant asservir les masses." [Africa International Juin 1994 N° 273 page 5]

L'assassinat du Président Habyarimana a été un ordre d'assaut final du FPR pour la reconquête du pouvoir sans partage et plus rien ne pouvait arrêter la reprise de la guerre. En effet, le Commandement des forces armées rwandaises a tout tenté pour minimiser les retombées de cet assassinat et pour refuser tout prétexte au FPR de reprendre la guerre mais sans succès. Déjà dans la nuit du 06 au 07 Avril, le Général major Nindiliyimana Augustin chef EM Gdn et moi-même, en présence du Général Roméo Dallaire, avons dirigé une réunion regroupant les officiers supérieurs du Cabinet MINADEF et des deux Etats-Majors AR et Gdn en vue de prévenir d'éventuels débordements, rassurer la population et préserver la paix dans le pays et avons décidé ce qui suit :

- faire des patrouilles conjointes de la MINUAR et la Gendarmerie nationale;
- renforcer la défense des points vitaux dans la ville de Kigali et ses abords;
- consigner toutes les unités des FAR dans leurs camps respectifs;
- désigner le chef EM AR ad intérim en la personne du Colonel Gasanzi Marcel;
- associer le Commandant de la MINUAR à toutes les réunions en rapport avec les opérations militaires;
- convoquer pour le 07 Avril à 10h00 à l'ESM les commandants des unités pour les associer à l'étude de la conduite à adopter face à cette situation très préoccupante;
- adresser un message à la population pour l'informer de la mort du Président Habyarimana et de la conduite à suivre.

Le Général Roméo Dallaire Commandant de la MINUAR avait également promis à la même occasion de surveiller le Bataillon du FPR-Inkotanyi basé au siège du Parlement (CND) dans la ville de Kigali.

Nous avons enfin décidé d'aller voir cette nuit même le représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, S.E. Mr Jacques Roger Booh Booh en compagnie du Général Dallaire pour lui demander que faire face au vide constitutionnel créé par le décès inopiné du Chef de l'Etat alors que le Gouvernement rwandais était devenu incapable de se réunir depuis Janvier 1994 et que la disparition du Président Habyarimana n'avait pas été prévue avant la mise en place des institutions de transition à base élargie par les accords d'Arusha; la conséquence logique étant que les modalités de son remplacement dans ce cas d'espèce n'avaient pas également été prévues.

S.E. Mr Booh Booh a recommandé ce qui suit :

- il faut en tout cas rechercher la solution à travers les Accords d'Arusha;
- le corps diplomatique accrédité à Kigali dont certains Ambassadeurs avaient assisté aux négociations de ces accords à titre d'observateurs devraient être associés au dénouement de ce problème de succession du Président Habyarimana. Cependant la rencontre du corps diplomatique avec la délégation des FAR qui était prévue chez l'Ambassadeur des USA le 07 Avril à 09h00 n'a jamais eu lieu pour des raisons restées inavouées. La délégation des FAR composée par le Général Major Ndingiliyimana Augustin, le Lt Colonel Rwabalinda Ephrem et moi-même s'est présentée à l'heure chez l'Ambassadeur des USA et le corps diplomatique a manqué au rendez-vous.

La réunion des Commandants d'unités commencée le 07 Avril vers 10h30 et clôturée vers 12h00 toujours en présence du Général Dallaire décida de soutenir l'application des Accords d'Arusha à tout prix, mit en place un comité de crise dont le Général Major Ndingiliyimana Augustin fut nommé président avec mission de coordonner les activités militaires et d'aider les responsables des partis politiques à combler rapidement le vide constitutionnel occasionné par l'assassinat du Président Habyarimana. Il a été enfin demandé aux commandants des unités de rejoindre immédiatement leurs hommes pour les encadrer et assurer l'ordre et la discipline en vue d'endiguer le débordement suite à l'angoisse déjà manifeste chez la plupart des militaires. Entre-temps le FPR a attaqué la Garde Présidentielle par son bataillon basé au CND. Il était vers 15h00. Au même moment, le Général Dallaire m'annonça cette attaque qui fut lancée en même temps qu'une offensive généralisée du FPR sur tous les fronts. Ainsi, la guerre venait de reprendre. Il est incontestable que cette guerre avait été préparée longtemps avant car si l'assassinat de Habyarimana le 06 Avril à 20h30 avait été la cause de la décision du FPR de reprendre la guerre à laquelle il avait réellement mis fin en signant l'Accord de Paix d'Arusha le 04 Août 1993, il lui aurait été impossible de décider de refaire cette guerre, d'en faire les plans et les préparatifs y afférents, de préparer et donner les ordres d'opérations et de s'en assurer enfin l'exécution parfaite le 07 Avril à 15h00 soit en moins de 24 heures. Il faut encore et surtout noter que, le 7 Avril, seulement quelques heures après l'assassinat du Président Habyarimana, le général Kagame a lancé un ultimatum d'envahir le Rwanda et cela par un communiqué diffusé par radio Muhabura, la radio du FPR. Ce communiqué a même précisé que ses guérilleros allaient écraser tout être vivant sur leur passage vers Kigali. Il est donc évident que le FPR avait déjà prévu de violer les dits accords le moment venu toujours pour consacrer la décision de la diaspora ruzi d'Août 1988 à Sacramento, décision qui consistait à rentrer par les armes et renverser le régime Habyarimana en vue de reconquérir le pouvoir sans partage au Rwanda.

Le FPR a délibérément tué Habyarimana avec des complicités notamment belges, Ougandaises et de la MINUAR :

Le 06 Avril 1994, devant le 7ème congrès panafricain organisé à Kampala, Monsieur Patrick Mazimpaka, après avoir démontré comment Habyarimana était un obstacle à l'application des accords d'Arusha, conclut son exposé en ces termes : " *Une telle situation ne devrait pas s'éterniser, il nous faut trouver une solution immédiate.* "

Le 07 Avril, toujours devant le même congrès panafricain, Yoweri Museveni Kaguta évoqua la disparition des deux présidents sur un ton particulièrement détaché en ces termes : " *c'est dramatique mais j'ai toujours dit que les africains doivent eux-mêmes régler leur conflit sinon d'autres s'en mêlent.* " Et le 10 Avril, Museveni, après avoir longuement expliqué le bien fondé de la revendication des exilés tutsis et blâmé Habyarimana de n'avoir rien fait pour satisfaire à cette revendication malgré ses multiples recommandations, il conclut en ces termes : " *You know, it was time to solve the matter.* " Il était temps d'en finir. [Africa International Mai 1994 N° 272 pages 6 et 7]

Quelques jours avant son assassinat, les responsables du FPR venus de plusieurs pays étrangers s'étaient réunis à Bobo-Dioulasso au Burkina-Faso et avaient déclaré que la toute première tâche était l'élimination du Président Habyarimana à tout prix.

Le 03 Avril 1994, alors qu'il se trouvait dans sa résidence de campagne au Nord du Rwanda, le Président Habyarimana a reçu le message du Général Paul Kagame qui le menaçait de mort. [ICPCRIA dans son document " *La catastrophe rwandaise* " page 13]

L'assassinat de Habyarimana était l'objectif primordial du FPR comme l'avait dit Gérard Prunier en octobre 1993. « *La perspective n'a jamais été autre que celle d'une élimination éventuelle du Président Habyarimana, qu'il serait malhabile de réclamer à l'heure actuelle, mais qui demeure l'objectif final.* » [Prunier Gérard. *Eléments pour une histoire du Front Patriotique Rwandais, Politique Africaine* n° 51, octobre 1993].

Le gouvernement belge semble avoir été bien au courant du complot contre Habyarimana. Le Ministre belge de la défense, Léo Delcroix a rencontré le Président Habyarimana le 12 Mars 1994 à Kigali et lui a dit clairement : " *Prenez une initiative et prenez-la très vite.* " Cette sermonne faisait suite à la déclaration faite aux journalistes, autour du 3 Mars à Kigali, par le Ministre belge des Affaires Etrangères Willy Claes en ces termes :

" *Je lui (Président Habyarimana) ai donné jusqu'au 05 Avril pour mettre en place les institutions de transition à base élargie.* " Passé ce délai de préavis, le Président Habyarimana fut assassiné le lendemain. Il avait même dit en d'autres circonstances qu'il était " *minuit moins cinq à Kigali.* "

Le Général Roméo Dallaire Commandant de la MINUAR a même annoncé la mort du Président Habyarimana et j'en suis moi-même témoin. Le 04 Avril 1994 dans la soirée à l'Hôtel Méridien de Kigali en présence du Colonel belge Luc Marchal, du Conseiller politique du représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, Mr Khan et de mon épouse et cela au cours d'une réception offerte par les militaires sénégalais de la MINUAR à l'occasion de la fête anniversaire de l'Indépendance de leur pays, le Général Dallaire m'a posé la question de savoir " *qui était le dauphin de Habyarimana.* "

L'Administration Américaine ne fut pas étrangère au complot d'assassinat du Président Habyarimana selon la lettre du Sud n°22 du 18 avril 1994 citée par Africa International numéro 272 Mai 1994 : « D'après des sources sûres, des officiels du Département d'Etat et du Pentagone ont comploté avec (...) Museveni, [Président] de l'Ouganda et les dirigeants du FPR pour faire aboutir l'assassinat. Prudence Bushnell, sous-secrétaire d'Etat adjoint pour l'Afrique ; Arlene Render, directeur du bureau de l'Afrique Centrale au Département d'Etat, ainsi que le sous-secrétaire à la Défense des droits de l'homme et aux Réfugiés [au Pentagone], Patricia Irving, ont visité le Zaïre, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda en mars 1994.

Pendant leur séjour en Ouganda, les officiels américains ont suggéré à Museveni de convaincre le Président Mwinyi de Tanzanie d'organiser une rencontre des Chefs d'Etats de la région. Cette réunion devait amener les « dictateurs visés » à se rendre à Dar-Es-Salaam et à tomber dans le piège [...]. L'aéroport de Kigali était sous la garde des troupes belges sous-commandement onusien. La sécurité de l'aéroport et du voisinage était donc sous leur responsabilité. Un contingent du FPR campait sur une colline voisine de l'aéroport. [ ] »

En tout cas, le Gouvernement américain a tout au moins pressenti le drame rwandais puisque l'Attaché militaire américain accrédité auprès du Rwanda et du Burundi et résidant au Cameroun, le Colonel Vuckovic, qui a organisé l'évacuation des ressortissants américains dès le 8 avril 1994, est arrivé à Kigali le 6 avril dans l'après-midi quelques heures avant l'assassinat des Présidents Habyarimana Juvénal du Rwanda et Ntaryamira Cyprien du Burundi. [Lettre d'information de l'UDC Juin 1994 Vol 4 n°3].

En conclusion, les Gouvernements du FPR et du Royaume de Belgique avec leurs alliés dans le conflit rwandais devraient donc accepter d'assumer pleinement leur responsabilité de l'assassinat du Président Habyarimana car s'ils n'avaient pas été complices, l'on pourrait alors se demander pourquoi ils se refusent toujours de réclamer une enquête internationale conjointement ou séparément pour établir la vérité sur cet assassinat qui reste en tout cas la cause première du drame rwandais au lieu de se coaliser contre moi et contre tous ceux qu'ils qualifient à tort d'extrémistes hutus auxquels ils veulent perfidement imputer cet attentat.



## Chapitre 4 : La mort des dix casques bleus belges de la MINUAR et du Premier Ministre Uwilingiyimana Agathe

L'assassinat du Président Habyarimana allait provoquer un drame sans précédent dont le contingent des casques bleus belges a eu lui-même à pâtir puisqu'il a perdu, dans la tourmente, dix éléments de son corps. Le Gouvernement belge sait pertinemment que ses dix paras ont été tués en représailles par les militaires rwandais au camp Kigali le 7 Avril 1994 mais suite à ses explications embarrassées devant son peuple sur la mort de ses enfants, il cherche toujours un bouc émissaire en ma personne pour m'imputer à tort ce meurtre. C'est pourquoi je trouve également nécessaire de porter à la connaissance de la Communauté Internationale et tout particulièrement du peuple belge les faits qui auraient compromis les casques bleus belges de la MINUAR pour qu'ils soient aussi pris en considération en vue d'établir les responsabilités du Gouvernement belge, du Commandement de la MINUAR et des militaires rwandais impliqués dans l'affaire du meurtre des dix casques bleus belges. Et que justice soit rendue.

D'une part, les dix casques bleus belges auraient été victimes de la diplomatie de leur gouvernement qui avait déjà bien montré son penchant longtemps avant le déclenchement de la guerre et n'avait aucune fois caché sa sympathie envers le FPR et son aversion envers le régime Habyarimana. En effet :

Le Gouvernement belge avait reconnu officiellement le Front Patriotique Rwandais (FPR) à qui il avait même accordé le siège à Bruxelles et des autorisations régulières pour organiser sur son territoire des réunions, des conférences-débats et des manifestations hostiles au régime en place à Kigali.

Au déclenchement de la guerre du 01 Octobre par le FPR, il s'est opposé à la livraison des armes et munitions que le Gouvernement rwandais avait pourtant commandées et payées longtemps avant cette date.

Le Gouvernement belge a envoyé à Kigali ses militaires (un bataillon para) au début du mois d'Octobre 1990 et il les a retirés aussitôt quand la ville de Kigali était menacée par l'occupation imminente par les troupes du FPR. Trois ans plus tard, les militaires belges sont revenus au Rwanda en tant que casques bleus de la MINUAR et le destin les avait désignés pour faire l'escorte triomphale au bataillon FPR de Mulindi à Kigali la capitale en fin d'année 1993.

La déclaration de Monsieur Willy Claes, Ministre belge des Affaires Etrangères autour du 03 Mars 1994 à Kigali a consacré la position de son gouvernement envers le Président Habyarimana en ces termes :

*" Je lui (Président Habyarimana) ai donné jusqu'au 05 Avril pour mettre en place les institutions de Transition à base élargie. " Ce préavis dépassé, Habyarimana fut assassiné le lendemain.*

Le Ministre belge de la défense Léo Delcroix a menacé ouvertement le Président Habyarimana le 12 Mars 1994 à Kigali en ces termes : *" Prenez une initiative et prenez-la très vite. "*

D'autre part, les 10 paras belges auraient été victimes du comportement de certains de leurs compatriotes de la MINUAR qui ont manqué de neutralité en manifestant publiquement leur sympathie envers le FPR et ses alliés sans pouvoir cacher leur aversion envers les proches du régime Habyarimana. En effet :

Ils ont attaqué à plusieurs reprises des habitations de particuliers et de personnalités politiques en désaccord avec le FPR sur ses objectifs et méthodes. Le cas de l'attaque du domicile de Mr Barayagwiza Jean Bosco, leader du Parti de la Coalition pour la défense de la république (C.D.R.) fut le plus éloquent.

Ils se sont finalement attaqués aussi aux militants du MRND qui se distinguaient par le port de la médaille avec l'effigie du Président Habyarimana. Ils leur arrachaient ces médailles qu'ils piétinaient sous leurs yeux avec mépris. Dès lors certains auraient pensé que tous les casques bleus belges étaient acquis à la cause du FPR au point qu'ils ne pouvaient même plus tolérer l'adversaire politique de leur commanditaire.

C'est dans ce cadre qu'à l'assassinat de Habyarimana, les casques bleus belges furent les premiers suspects non seulement pour des raisons susmentionnées mais aussi et surtout pour d'autres liées aux circonstances de cet événement. En effet, le contingent belge était chargé de la sécurité de l'aéroport International de Kanombe. Aucune action militaire requérant une préparation minutieuse ne pouvait donc s'y faire à son insu. Or, l'avion présidentiel a été abattu sous les yeux des casques bleus belges qui défendaient exclusivement cet aéroport. C'est donc pourquoi cette triste nouvelle entourée de cette circonstance aggravante a vite embrasé de colère délirante la population pro Habyarimana dans tout le pays. Et à partir des enquêtes menées ultérieurement, on peut affirmer que les 10 casques bleus belges comme leur protégée, Madame Uwilingiyimana Agathe furent tués en représailles par les militaires rwandais en tant que collaborateurs ou complices du FPR dans l'assassinat du Président Habyarimana. Il convient de rappeler aussi que Madame Uwilingiyimana Agathe déjà désavouée et qualifiée d'agent du FPR par les membres de son parti MDR de la branche Power, avait tenu chez elle le 04 Avril 1994, l'avant veille dudit assassinat, une réunion des militaires originaires de sa région natale pour leur demander de faire un coup d'état contre le Président Habyarimana et que ceux-ci avaient refusé d'adhérer à son projet. Faut-il encore noter que cette tentative de coup d'état dont le Général Ndindiliyimana a du être informé en temps utile fut immédiatement divulguée et même radiodiffusée.

Dès lors le Commandement de la MINUAR et le Chef d'état-major de la Gendarmerie nationale auraient dû savoir qu'à l'assassinat de Habyarimana, Madame Uwilingiyimana Agathe devenait particulièrement désignée comme complice des auteurs de cet attentat.

L'enquête sommaire en annexe, bien qu'elle présente des lacunes au niveau de l'identification des meurtriers, révèle néanmoins les circonstances dans lesquelles les 10 paras belges sont morts.

Le Général Roméo Dallaire et le Colonel belge Luc Marchal ont su à temps que leurs hommes étaient en danger et n'ont rien tenté pour les sauver. Du même coup, ils ont condamné à mort leur protégée Madame Uwilingiyimana Agathe car ils savaient qu'ils étaient les seuls à avoir le mandat et les moyens d'assurer la sécurité dans la ville de Kigali.

## Conclusion.

Les descendants des féodo-monarchistes regroupés au sein du FPR ont conçu, préparé et mis en exécution le plan d'une guerre de revanche consistant à renverser le régime républicain en place au Rwanda en vue de venger leurs pères chassés du pouvoir par la révolution sociale de 1959. Ils ont causé la mort de  $\pm$  2.000.000 de rwandais et déplacé de leurs biens environ 4.000.000 de hutus dont plus de 2.000.000 en exil croupissent dans la misère dans les camps de réfugiés au Zaïre, Burundi, Tanzanie et ailleurs. Toujours assisté par l'Ouganda et certains pays occidentaux, le FPR continue à persécuter et tuer sans aucune forme de procès les hutus qui n'ont pas pu fuir.

Cependant, cette situation ne peut plus perdurer car les personnes sacrifiées dans cette guerre injuste et inhumaine ont de loin dépassé les limites de tout entendement. La communauté internationale qui ne peut plus prendre aucun prétexte d'ignorer la nature du conflit rwandais devrait désormais prendre ses responsabilités pour amener les deux parties en conflit c.à.d. les Hutus et les Tutsis à négocier leur charte de coexistence pacifique. Les accords d'Arusha devraient alors être revus pour y intégrer la solution au problème de partage du pouvoir entre hutu et tutsi qui, paradoxalement n'avait pas été abordé au cours des négociations des dix accords.

Mais comme le retour des réfugiés devrait intervenir le plus rapidement possible, la Communauté internationale devrait demander aux deux parties de négocier d'abord les conditions de retour de ces réfugiés dans la sécurité et la dignité. Et certaines de ces conditions pourraient être les suivantes :

- Confier la sécurité intérieure et extérieure du pays à l'ONU pour une période de 2 à 3 ans;
- Mettre en place un gouvernement et une assemblée nationale transitoires négociés par les deux parties (Hutu et Tutsi);
- Cantonner les troupes des deux parties dans des zones libres loin de la population et des centres urbains, les désarmer et former une vraie Armée Nationale avec l'assistance de l'ONU;
- Libérer et restituer aux réfugiés leurs biens occupés par les conquérants et autres protégés du pouvoir;
- Organiser le retour des réfugiés dans leur pays et dans leurs biens sans devoir passer par des camps de transit au Rwanda;
- Considérer comme nulle et non avenue la liste des coupables dressée par le FPR qui ne peut à la fois être juge et partie ;

- Traduire, sur la base des résultats d'enquêtes menées de façon sérieuse et impartiale, devant le tribunal International pour le Rwanda, sans considération d'appartenance ethnique, politique ou nationale, tous ceux qui, directement ou indirectement ont commis ou permis de commettre au Rwanda les actes tels que : tueries, massacres, génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité ainsi que la destruction des biens et des propriétés depuis le 01 Octobre 1990; le Tribunal International pour le Rwanda devrait siéger au Rwanda après le retour des réfugiés dans leur biens et après recensement de toutes les victimes de la guerre;
- Mettre en place des institutions issues des élections libres et démocratiques dans un délai ne dépassant pas 24 mois à dater de la mise en place du Gouvernement de Transition issu des négociations des deux parties sus mentionnées.

Ma conclusion finale, je la tire de la déclaration de l'américain Herman Cohen, ancien Secrétaire d'Etat-adjoint chargé de l'Afrique, faite le 05 Avril 1995 devant les sous-comités du Sénat et de la Chambre des Représentants chargés des Affaires Africaines :

*" Les hutus et les tutsis devraient se convaincre sans plus tarder que le système démocratique basé sur la règle de la majorité avec un maximum de garanties pour les minorités avec le partage réel du pouvoir est seul capable de donner une solution équitable et durable à leur conflit séculaire de partage du pouvoir. "*

Et Lacordaire aurait encore une fois raison :

*" Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère. "*

## Annexes

Annexe 1 : Compte-rendu de la réunion du Cabinet MINADEF et de deux EM AR et Gdn Nuit du 06 au 07 Avril 1994

Annexe 2 : Communiqués émanant du Ministère de la Défense .

Annexe 3 : Communiqué du Commandement des Forces Armées Rwandaises

Annexe 4 : Communiqué du Général de Brigade GATSINSI Marcel

Annexe 5 : Lettre n°0622 / OFFR.1 sur l'assassinat des militaires belges de la MINUAR

Annexe 6 : Lettre n° 689 / OFFR.2.3 transmettant le dossier d'enquête sur la mort des casques bleus belges de la MINUAR.

Annexe 7 : Réponses du Colonel BAGOSORA Théoneste au questionnaire du Professeur Filip Reyntjens

Annexe 8 : Les abréviations utilisées

Annexe 9 : *Les errata*

Annexe I  
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DIRECTEUR DE CABINET -  
CHEF EM GD N - OFFR CABINET MINADEF - EM AR et EM GD N  
NUIT DU 06 AU 07 AVRIL 1994

K0244132

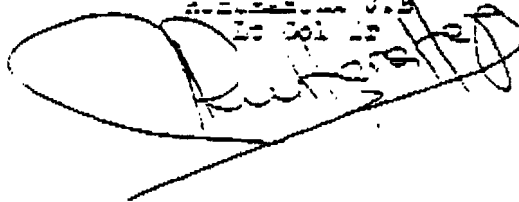
1. Le Directeur de Cabinet MINADEF a dirigé une réunion dans la nuit du 06 au 07 Avr 94 qui regroupait le Chef EM Gd N, les OFFR du MINADEF, de l'EM AR et de la Gd N. Le Comd de la MINUAR et le Comd ESM y ont pris part.  
Cette réunion faisait suite à la catastrophe survenue le 062030B Avr 94 où l'avion Présidentiel a été abattu par des éléments non encore identifiés au retour d'une réunion à DAR-ES-SALAAM.  
Outre notre Chef de l'Etat, avaient pris place dans l'avion le Président du BURUNDI, Son Ministre de la Communication et le Secrétaire d'Etat à la Planification, le Chef EM AR, le Col SAGATWA, l'Ambassadeur RENZAO, le Dr AKINGENEYE et le Maj SAGARAGAZA. Tous les passagers et l'équipage ont péri dans cette catastrophe.
2. La réunion avait pour but d'arrêter les mesures urgentes de sécurité pour prévenir d'éventuels débordements, rassurer la population et préserver la paix dans cette période de vide du pouvoir.  
Ainsi, les mesures suivantes ont été prises:
  - Patrouilles conjointes MINUAR-GD N dans la ville de KIGALI.
  - Défense des points sensibles (RADIO-RWANZARI-ELECTROGAZ GIKONDO- Dépôts carburants GASTADA).
  - Unités de KIGALI défendent les Camps respectifs.
  - Le Col REM GATSINZI assure l'intérim au Chef EM AR.
  - Adresser un message à la Nation.
3. Le Comd de la MINUAR a émis les recommandations et souhaits suivants:
  - Les milices des partis politiques devraient rester calmes
  - Le Bn G Pres devrait rentrer au Camp
  - Le Comd de la MINUAR devrait être associé à toutes les réunions en rapport avec les opérations Mil dans le pays.Le Directeur de Cabinet lui a assuré toute la collaboration requise par la situation du moment. Il lui a demandé également la surveillance du CND par la MINUAR, ce qui a été accepté.
4. Il a été décidé la tenue d'une réunion des Comd QPS, Camps et UNITES AR - GD N ce 071000B Avr 94 pour
  - les informer sur la situation
  - leur communiquer le nouveau Comdt
  - leur indiquer la conduite à tenir
  - échanger les idées.

.../...

5. Le Directeur de Cabinet, le Comd de la MINUAR et le LO auprès de la MINUAR ont eu un entretien avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU qui leur a fait part de sa façon de voir le problème. Selon lui, il ne faut en aucun cas s'écarter de l'Accord de Paix d'ARUSHA au risque de compromettre la mission confiée à la MINUAR et/ou s'aliéner la communauté internationale. C'est pourquoi il propose une réunion avec les organes dirigeants du MRND ce 070730B Avr 94 pour voir les possibilités de désignation du successeur du Président de la République. Après celle-ci, une autre rencontre devrait avoir lieu avec les représentations diplomatiques à 0900B pour les mettre officiellement au courant de la situation.

Le Rapporteur:

AMBASSADEUR J.E.  
15 001 12



10



COMMUNIQUE EMANANT DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Le Ministre de la défense a la profonde douleur d'annoncer au peuple Rwandais le décès inopiné du Chef de l'Etat, Son Excellence le Général Major HABYALIMANA Juvénal survenu ce 6 Avril 1994 vers 20h30 à KANOMBE, l'appareil qui le ramenait de Dar-Es-Salaam ayant été descendu par des éléments non identifiés et dans des circonstances non encore élucidées.

A bord du même avion se trouvait Son Excellence Monsieur NTARYAMIRA Cyprien, Président de la République du Burundi qui y a trouvé la mort avec deux de ses Ministres qui l'accompagnaient.

Le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise le Général-Major NSABIMANA Déogratias, l'Ambassadeur RENZAHO Juvénal, le Colonel SAGATWA Elie, le Dr ANINGENEYE Emmanuel et le Major BAGARAGALA Thadée et tous les membres de l'Equipe ont aussi péri dans ce sinistre.

Le Ministre de la Défense demande au peuple Rwandais de ne pas céder au découragement suite à ce douloureux événement et d'éviter tout acte pouvant porter atteinte à la sécurité publique.

Il demande spécialement aux Forces Armées de rester vigilantes, d'assurer la sécurité de la population et de garder le courage et la clairvoyance dont elles ont toujours fait preuve dans des moments difficiles.

Il recommande également à la population de rester chez elle en attendant de nouvelles directives.

Signé par ordre

Le Directeur de Cabinet MINADEP  
Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste.

Annexe 2-b

Monsieur le  
Professeur REYNTJENS  
ANVERS.

427 / 00.09

00244135

COMMISSION DES FORCES ARMÉES RWANDAISES

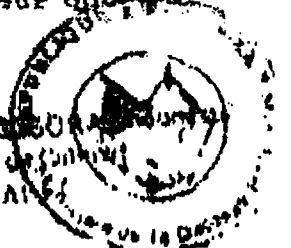
Après le décès inopiné des Chefs d'Etat Rwandais et Rundaïs et de leur suite, le cadre supérieur des Forces Armées a tenu une réunion le 07 Avr 94 à l'Ecole Supérieure Militaire pour examiner la situation de sécurité dans le pays en général et dans la Préfecture de la ville de KIGALI en particulier ainsi que les mesures à prendre pour le retour rapide de la sécurité publique et la reprise des activités normales des institutions du pays.

Tous les membres des Forces Armées ont été concernés par cet événement tragique et expriment leur profondes condoléances aux familles des deux Chefs d'Etat et à toutes les autres familles éprouvées.

Après un tour d'horizon sur la situation qui prévaut dans le pays en général et dans la Ville de KIGALI en particulier, les participants à la réunion ont pris les décisions et recommandations suivantes:

1. Mettre tout en oeuvre en collaboration avec les autres services concernés, pour que la situation dans le pays se normalise rapidement.  
A cet effet, les membres des Forces Armées sont invités instamment à se dépasser et à faire montre de retenue et de discipline pour reconforter la population et ramener la calme dans le pays.
2. Créer les conditions propices à un climat permettant aux organes dirigeants du pays de travailler dans la sérénité.  
Ainsi au nom des Forces Armées Rwandaises, les participants demandent avec insistance aux responsables politiques de s'investir davantage dans l'accomplissement de leur devoir, spécialement en cette période de crise.  
C'est dans ce cadre que le Gouvernement en place est prié de s'acquitter de ses fonctions, de même les instances politiques concernées sont invitées à accélérer la mise en place des organes de transition prévus dans l'accord d'ARUSHA.
3. Les participants à la réunion ont mis sur pied un comité de crise chargé de suivre de près la situation sécuritaire dans le pays et d'apporter appui aux responsables politiques.  
Il est dès lors demandé à ces responsables de mettre à profit cette contribution pour sortir le pays de la crise.
4. Les cadres supérieurs des Forces Armées Rwandaises invitent la population à rester calme et à se refuser à toute sollicitation de nature à attiser les haines et les violences de tous ordres.  
La population, en particulier la jeunesse doit se garder des actes de vandalisme sous peine de s'exposer à une sévère répression.
5. Suite aux problèmes liés à l'insécurité, les participants à la réunion demandent aux autorités préfectorales d'examiner la situation de sécurité dans leurs ressorts y compris la couvre-feu si de besoin.  
Ils réitérent leur invitation à la population de supporter courageusement les dures épreuves que nous traversons pour que le calme revienne sans tarder.

Fait à KIGALI, le 07 Avr 1994.

*[Signature]*  
 BEMS BAGEBU  
 Directeur des Forces Armées  
 MINA  


COMMUNIQUE DU COMMANDEMENT DES FORCES ARMÉES RWANDAISES

K0244136

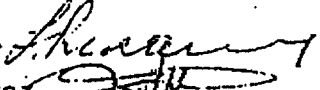

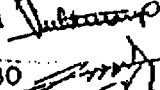
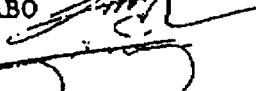

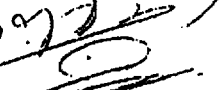

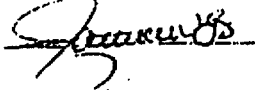

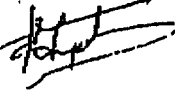
Suite aux événements tragiques qui ont endeuillé le pays à partir du 06 Avril 1994, fait de nombreuses victimes innocentes, et entraîné la détresse de tout le peuple rwandais, ainsi que suite à l'assassinat ignoble de 10 Militaires de la MINUAR et d'autres ressortissants étrangers, le Commandement des Forces Armées Rwandaises estime qu'il est plus que temps de mettre fin à cette tragédie.

A cet effet, il est hautement souhaitable que le Commandement des Forces Armées Rwandaises et le Commandement du FPR se rencontrent immédiatement pour examiner ensemble comment pacifier le pays sans plus tarder, et contribuer à la mise en place rapide des Institutions de Transition à Base Elargie, pour éviter de continuer à verser inutilement le sang des innocents.

Le Commandement des Forces Armées Rwandaises reconnaît les efforts inlassables de la MINUAR, parfois contrariés, pour l'application intégrale de l'Accord d'ARUSHA, et lui demande de servir d'intermédiaire pour les rencontres proposées ci-haut.

Afin de faciliter ce dialogue et arrêter des Mouvements de panique de la population, il est souhaitable que les combats soient suspendus. Pour ce faire, une trêve est proposée par les Forces Armées Rwandaises aux Forces du FPR, qui commencerait à partir du 13 Avril 1994 à 12 heures.

Au nom du Commandement des Forces Armées Rwandaises, les Officiers Supérieurs qui ont participé à la réunion:

- Colonel Léonidas RUSATIRA 
- Colonel BEM Marcel GATSINZI 
- Colonel BEMS Félicien MUBERUKA 
- Colonel BEMSG Aloys NTIWIRAGABO 
- Colonel André KANYAMANZA 
- Colonel Joseph MURASAMPONGO 
- Colonel Edouard HAKIZIMANA 
- Lieutenant Colonel BEM Ephrem RWABALINDA 
- Lieutenant Colonel BEMS Augustin RWAMANYWA 
- Lieutenant Colonel Emmanuel KANYANDEKWE 

Fait à KIGALI, le 12 Avril 1994

COMMUNIQUE DE PRESSE

KO244137

Depuis le 06 Avril 1994 après l'accident de l'avion présidentiel au cours duquel le Président de la République Rwandaise, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, et le Président de la République du BURUNDI Monsieur NTARYAMIRA Cyprien et leurs suites, ont trouvé la mort, le pays a connu des événements sanglants, surtout dans la capitale la ville de KIGALI.

Ces événements tragiques ont endeuillé notre pays et fait plusieurs victimes innocentes. Durant ces événements, dix (10) Militaire de la MINUAR et d'autres ressortissants étrangers ont trouvé la mort, ainsi que plusieurs nationaux.

Le FPR a repris à cette occasion les hostilités, en attaquant à partir du bâtiment du Conseil National de Développement le Camp de la Garde Présidentielle à KIMIHURURA et en investissant les quartiers REMERA et une partie de KACYIRU, et en attaquant sur tout le front NORD les positions des Forces Armées Rwandaises en violant la zone démilitarisée, le cessez-le-feu et l'Accord de Paix d'ARUSHA.

Ces combats ont occasionné à nouveau des déplacements de la population.

Afin de mettre fin à cette tragédie qui ensanglante inutilement notre pays, le Commandement des FAR a pris l'initiative et proposé une rencontre avec le Commandement des forces du FPR pour examiner ensemble comment pacifier le pays et contribuer à la mise en place des Institutions de Transition à Base Elargie.

Pour y arriver, il faut que les combats s'arrêtent et que les Forces Armées Rwandaises s'attèlent à la pacification et à la sécurité de tout le pays. Les Forces de Sécurité ne peuvent être disponibles pour maintenir l'ordre public, que si elles sont dégagées des opérations en cours. Ainsi les autorités administratives et politiques auront la possibilité de mener la campagne de pacification, par les meetings, et à travers les mass-média tant publics que privés. A cet effet, la sensibilisation au retour à la paix a déjà été entamée.

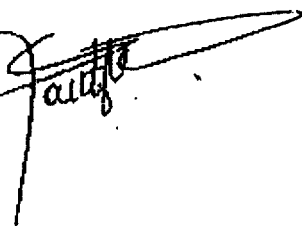
Les FAR souhaitent et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que le GTBE soit rapidement mis en place, afin qu'il puisse sortir le pays de ce marasme et relancer notre pays sur la voie de la réconciliation nationale et de la reconstruction de notre pays.

K0244138

Les FAR apprécient à leur juste valeur les efforts que déploient les Nations Unies, spécialement le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Son Excellence le Docteur Jacques Roger Bôoh Bôoh et les Forces de la MINUAR spécialement son Commandant le Général-Major Romeo DALLAIRE, pour la mise en application de l'Accord de Paix d'ARUSHA, et leur demandent de continuer leurs actions de sécurité dans le pays.

Pour les Forces Armées Rwandaises

GATSINZI Marcel  
Général de Brigade



Confidentiel

RO244139

H.J.

KIGALI, le 09 AVR. 1994

Annexe 5

N° 0622 / OKFR.1

01

Au Comd BAMBAR

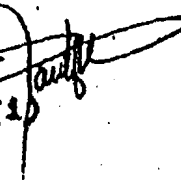
Info : - Monsieur le Ministre de la Défense  
KIGALI  
- Comd Camp KIG et Cie QG

**O B J E T : Assassinat des Mil Belges  
de la MINUAR.**

1. En date du 07 Avr 94, alors que vous étiez Comd Camp KIG et Cie QG, 4 Mil Belges de la MINUAR ont été sauvagement massacrés devant votre bureau et les dépouilles mortelles n'ont PAS pu être évacuées au CHSK. Dans l'après-midi, 6 autres Mil Belges qui s'étaient barricadés dans un local du Comdt Camp KIG ont été également tués par grenades.
2. Vous ne fournirez pour le 11 Avr 94 au plus tard le détail de ce tragique événement qui risque de ternir nos bonnes relations avec l'Organisation des Nations Unies en général et le Royaume de Belgique en particulier.

*BAMBAR*  
*mm*

GATSIKI Marcel  
Col RM  
Chef BAMBAR (c21)



Confidentiel

K0244140

KIGALI. le 07 Mai 1994

Annexe 6

N° 0689 /OFFR.2.3

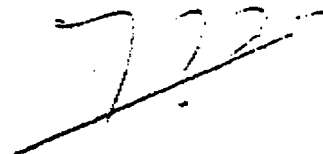
Au Chef EM AR

O B J E T : Transmission dossier

REFERENCE : VL N° 0666/OFFR.2.3  
du 22 Avril 1994

1. Par votre lettre en référence, une Commission a été mise sur pied pour procéder à l'enquête relative au décès des casques bleus belges survenue au Camp KIGALI en date du 07 Avril 1994.
2. Vous trouverez en annexe et en 3 exemplaires les éléments de ce dossier tel qu'établi par la dite Commission.

MURASAMPONGO Joseph  
Colonel  
Président de la Commission



L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Sixième jour du Mois de mai, nous MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARUBA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OTFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des Dix Casques bleus belges de la MINUAR survenue le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, avons l'honneur de porter à la connaissance du Chef Etat-Major de l'Armée Rwandaise à KIGALI, les faits suivants :

### 1. DEROULEMENT DES FAITS:

En date du 07 Avril 1994, le Major NTUYAHAGA Bernard venait de quitter son habitation à bord d'un MINIBUS pour se rendre au service à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise où il travaille actuellement. Arrivé à hauteur de l'Ecole Supérieure Militaire, des Militaires de la MINUAR (Blancs et Noirs) l'on arrêté et demandé de les déposer à leur Bureau se trouvant au Camp KIGALI en disant qu'ils avaient un message urgent à envoyer à leurs chefs. Il les a embarqués et déposés à leur poste où il y avait d'autres militaires de la MINUAR et il a continué sa route pour le service. Ces casques bleus ont été reçus par une équipe de la MINUAR dans une ambiance normale malgré la consternation qu'on pouvait lire dans les visages de tout le monde suite à la mort du Chef de l'Etat et du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise.

Après leur arrivée au Camp KIGALI, une rumeur aurait immédiatement circulé comme quoi les casques bleus qui ont assassiné les deux Présidents Rwandais et Burundais et leurs suites venaient d'être capturés et gardés au Camp KIGALI. C'est sur ce faux bruit que les militaires du Camp KIGALI se sont spontanément affolés et se sont rués sur ces casques bleus après avoir forcé les portes des magasins d'armement. Ils en ont tué quatre du coup tandis que six autres ont été tués après qu'un Lieutenant casque bleu belge ait arraché l'arme à un Caporal rwandais non autrement identifié et l'a abattu sur le champ au moment où ce dernier voulait entrer de force dans le local où étaient ces casques bleus pour les faire sortir. Ce fut alors la rage. Les différentes interventions des cadres militaires rwandais disponibles n'ont abouti à aucun résultat comme cela apparaît dans leurs Procès-Verbaux d'audition. Tout intervenant pour porter secours à ces casques bleus était refoulé par les armes.

### 2. QUANT AU DROIT

Les faits ci-haut énoncés sont incriminés par le Code Pénal Militaire Rwandais spécialement en son article 452-2°, 3°, 4° et 7° qui détermine les infractions militaires. Certaines personnes peuvent aussi être frappées par les dispositions relatives à la non-assistance d'une personne en péril.



3. LES PERSONNES INTERROGÉES

KO244142

- Lt Col NUBAHA qui était Comd Camp KIGALI au moment des faits
- Lt Col J.G NDAHIMANA J.M.Vianney qui était Comd BASE AR au moment des faits et qui est arrivé sur les lieux
- Lt Col KANYANDEKWE Lamanuel, Officier du Bureau G3 à l'EM AR et qui est arrivé sur les lieux
- Major NTUYAHAGA Bernard, Officier du Bureau G4 et qui a transporté les casques bleus vers le Camp KIGALI
- Major NTAMAGEZO Gérard ~~qui~~ était Officier de Permanence à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise.
- AC SEBUTIYONGERA Jean Léonard, Sous-Officier résident au Camp KIGALI et qui est arrivé sur les lieux
- AC KAGANGO Ephrem, Sous-Officier résident au Camp KIGALI, travaillant à l'EM AR Bureau G2 et qui est arrivé sur les lieux

La Commission aurait souhaité entendre le Général-Major ROMEO Dallaire, Comd de la MINUAR qui a été informé en présence du Lt Col NUBAHA Laurent, par un Officier casque bleu Malien ou Sénégalais libéré par les mutins, de la situation qui prévalait au Camp KIGALI. De cette audition l'on pourrait savoir s'il y aurait eu des tentatives de sauver la situation. Certains casques bleus venaient de mourir tandis que d'autres étaient encore vivants.

4. AVIS SUR LES RESPONSABILITES

Les auteurs des tueries de ce type en Belgique sont bel et bien les militaires rwandais qui se trouvaient au Camp KIGALI. Néanmoins de toutes les interrogatoires menées, il ressort que la confusion et la brutalité qui régnaient sur les lieux n'ont pas permis d'identifier individuellement les criminels. Toutefois la cause directe n'est que cette rumeur qui aurait circulé et qui a été prise pour vérité par ces militaires suite à une opinion qui avait pris naissance dans certains milieux politiques rwandais contre les militaires belges à cause de leur comportement durant la période des hostilités au Rwanda.

En effet, la venue des militaires belges dans la MINUAR pour la protection de la Ville de KIGALI avait été fortement contestée par certains milieux politiques. Après leur arrivée, ils se seraient eux-mêmes compromis par leurs agissements :

- Ils auraient attaqué le domicile de Monsieur BARAYAGWIZA Jean Bosco, membre influent du Parti C.D.F
- D'après les affirmations des témoins, ils auraient malmené la fille du Colonel SERUBUGA:

- La population qui portait la médaille du Président était devenue la cible des tracasseries des casques bleus belges sur les barrières de contrôle.
- Ces faits s'étaient répandus et véhiculés dans l'opinion nationale par les journaux et par la Radio.

En plus de ces agissements enregistrés, un fait est venu comme une goutte qui a fait déborder l'océan. Ce fait c'est l'abattage du Mystère 50 présidentiel qui était sur le point d'atterrir à l'Aéroport de KANOMBE alors gardé par les casques bleus belges avec comme résultat que les militaires ont perdu leur Président HABYARIMANA, leur Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise le Général-Major NSABIMANA Déogratias ainsi que leur médecin en la personne du Docteur AKINGENEYE Emmanuel pour ne citer que ceux-là. La réaction spontanée et incontrôlée des militaires affolés et dont le niveau intellectuel ne leur permettait pas de mesurer les conséquences de leurs actes à coûté la vie aux dix casques bleus belges et à bien d'autres personnes. Ce n'est que hélas regrettable. Comme il ressort des P.V d'audition, personne n'a donné l'ordre de s'attaquer aux casques bleus et personne n'a préparé leur meurtre. Mais n'était-il pas possible de limiter les dégâts ? Le constat est que tout cadre militaire rwandais qui a tenté de secourir ces Belges a été refoulé par les mutins. Ce cadre ne pouvait pas faire usage de la force car ne disposant d'aucun moyen de contraindre les mutins par la force eu égard à ce qui était prévu par les Accords d'ARUSHA sur la consignation des armes. L'examen des accords de paix d'ARUSHA et du Protocole de KINSHISA permet de trouver qui avait la possibilité de faire quelque chose pour limiter les dégâts à savoir la MINUAR en général et le Contingent BELGE de la MINUAR en particulier qui avait pour mission d'assurer la sécurité de la Ville de KIGALI. Alors quelle a été leur réaction ?

Le Général DALLAIRE, Commandant de la MINUAR a été au courant que les dix casques bleus étaient au Camp KIGALI et qu'ils étaient en danger. Les observateurs militaires de la MINUAR du Camp KIGALI auraient-ils tenté quelque chose ou alerté le Commandement de la MINUAR pour empêcher les militaires de s'emparer des magasins d'armement qui étaient sous leur surveillance ? La responsabilité du Commandement de la MINUAR pour non assistance des personnes en danger alors qu'il a été informé et qu'il disposait de moyens pour le faire ne pourra être établie qu'après son audition puisque c'est lui qui était chargé de la sécurité dans la Ville de KIGALI.

5. CONCLUSION

K0244144

La dégradation de la situation tactique dans tous les Secteurs opérationnels, notamment dans la Ville de KIGALI et la confusion conséquente toujours grandissante dans tout le pays en pleine guerre civile depuis l'assassinat du Président HABYARIMANA le 06 Avril 1994, ne permettent pas, au stade actuel, à la Commission de poursuivre l'enquête. C'est pourquoi nous vous transmettons ces quelques bribes de renseignements frais et recommandons la continuation des investigations dès que la situation le permettra.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Pour la Commission:

- Colonel MURASAMPONGO Joseph

- Major MUGARAGU Léodanir

- Capitaine MUGARURA Alexandre

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Vingt Cinquième jour du mois d'Avril, devant nous MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFPR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI; nous trouvant au Camp KIGALI comparait le nommé NUBAHA Laurent, Lieutenant-Colonel, Commandant BASE AR, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix.

Q1 : En date du 07 Avril 1994, des militaires Belges de la MINUAR ont été tués au Camp KIGALI. Vous étiez alors Comd Camp KIGALI. Avez-vous assisté à ce drame ?

R1 : Je n'ai assisté qu'à une partie de ce drame.

Q2 : A quel moment êtes-vous arrivé sur les lieux ?

R2 : Etant chez moi à REMERA II, je suis intervenu sur appel téléphonique capté par mon épouse qui, dans la suite, a été tuée avec mes enfants et domestiques par le F.P.R. Quand je suis arrivé sur les lieux des faits, j'y ai trouvé couchés 4 blancs en agonie et un attroupement de militaires rwandais très agités. Dans l'un des bureaux sis à l'entrée du Camp KIGALI, étaient également 6 autres blancs plus un noir de la MINUAR. C'était vers 10h00 dépassées.

Q3 : Etes-vous resté au Camp jusqu'à la fin des tueries ?

R3 : Oui. Je suis resté au Camp KIGALI. Toutefois, j'étais aussi préoccupé par la situation de ma famille qui venait d'être encerclé par le F.P.R à REMERA II ce jour vers 14h00. Je suivais l'évolution de cette 2ème situation par téléphone en demandant secours de gauche à droite.

Q4 : Combien de militaires Belges ont péri dans l'incident ?

R4 : Dix militaires Belges ont trouvé la mort dans cet incident du 07 Avril 1994. C'est vers 16h00 que les corps ont été conduits à la morgue du Centre Hospitalier de KIGALI. Il en a été de même que pour le corps d'un Caporal NON autrement identifié qui avait été abattu par un des casques bleus à l'intérieur de la salle qu'ils occupaient. Le Caporal en question s'était fait arracher son arme qui l'a tué par le Lieutenant Belge lorsqu'il voulait entrer à tout prix dans la salle occupée par les victimes.

Q5 : Racontez-nous le déroulement des faits ?

R5 : Complémentairement à ce que j'ai dit avant, les militaires rwandais présents sur les lieux du drame étaient en colère extrême, certains criant qu'ils ont cette fois-là les auteurs des tirs sur l'avion présidentiel et qui ont ainsi donné la mort à leurs Chefs dont le Président HABYARIMANA Juvénal et le Général-major NSABIMANA Déogratias. Certains de ces militaires rwandais étaient équipés de bâtons et de massues donc d'armes blanches diversifiées tandis que les autres étaient en armes à feu. Il y avait aussi ceux qui n'avaient rien du tout. Six blancs plus un noir de la MINUAR se trouvaient désolés et apparemment sans arme à l'intérieur de la salle, les 4 autres blancs restant agonisant en dehors de celle-ci.

A mon arrivée, j'ai aidé les autres dont le Lieutenant-Colonel KANYANDEKWE et autres Officiers ainsi que les Sous-Officiers de divers échelons de l'hierarchie qui s'y sont succédés pour arrêter l'animosité des tueurs et ainsi bloquer l'attaque furieuse dirigée contre ces blancs par les militaires rwandais.

Mais, la pression devenant de plus en plus très élevée et notre résistance de moins en moins efficace tout en ralentissant les mouvements vers les victimes, les militaires rwandais très énervés se sont dans la suite décidés de nous éliminer à l'arme d'abord et d'atteindre ensuite et rapidement leurs objectifs.

C'est à partir de ce moment où je me suis empressé pour aller en informer le Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense le Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste ainsi que le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie, le Général-Major NDINDILYIMANA Augustin en pleine réunion des Commandants d'Unités et des Commandants de Secteurs à l'Ecole Supérieure Militaire de KIGALI en vue d'obtenir leur intervention, la situation très critique n'étant plus maîtrisable et à mon niveau et à celui des autres intervenants initiaux dans l'affaire. Aucun des assaillants n'obéissait à l'ordre de qui que ce soit supérieur à lui dans l'hierarchie.

A la sortie de cette salle de réunion, j'ai croisé dans la cour extérieure de l'E.S.M., le Général ROMEO Dallaire Commandant de la MINUAR qui a été immédiatement informé de la situation qui prévalait au Camp KIGALI. Sans faire quoi que ce soit, cet Officier Général a pris le large en direction du Centre Ville KIGALI en compagnie du noir rescapé qui avait été détaché du groupe par les tueurs.

La situation très tendue du Camp s'est déversée jusqu'à l'élimination totale des blancs, le noir de la MINUAR étant sortie de la salle à travers la fenêtre et parti avec le Général ROMEO Dallaire. Je n'ai assisté à aucun secours des éléments de la MINUAR pourtant saisie du problème et chargée du maintien de l'ordre dans la Ville de KIGALI en collaboration avec la Gendarmerie Nationale.

Les autres intervenants s'étaient avérés impuissants pour arrêter les massacres car ils étaient eux-mêmes devenus des cibles.

Q6 : Puisque ces militaires n'ont pas été tués au même moment de la journée, comment expliquez-vous que vous n'avez rien fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?

R6 : Bien vouloir vous référer à la réponse précédente pour ne pas dire que rien n'a été fait pour sauver les militaires belges alors qu'aucun effort n'a été ménagé à cet effet sans résultat satisfaisant.

Par ailleurs, tous les Commandants des Unités du Camp KIGALI sont venus au secours en temps utile; de même que certains Officiers et Sous-Officiers du Camp, de l'Etat-Major et du Cabinet du Ministre de la Défense qui ont, sur place, conjugué leurs efforts pour étouffer la mutinerie mais sans résultat escompté.

Divers échelons ont été alertés pour secourir. Si une possibilité quelconque apte à les sauver existait quelque part ailleurs; elle aurait, je pense, été exploitée à toute fin utile et je répète que même la MINUAR qui avait été avisée à travers son Commandant, le Général ROMEO Dallaire, et qui avait les moyens d'intervention, n'a rien fait.

Q7 : Quelles sont les Unités qui étaient cantonnées au Camp KIGALI le jour de l'incident ?

- R7 : Toutes les Unités du Camp KIGALI à savoir Bn RECCE - BASE AR - Cie MUS - Cie QG - E S M. Accessoirement, il faut ajouter la présence au Camp KIGALI de plusieurs hommes de passage, des infirmes et autres blessés de guerre.
- Q8 : Connaissez-vous nommément les militaires qui ont commis ces tueries ? Si Oui, quelles sont les mesures prises à leur rencontre ?
- R8 : NON.
- Q9 : Dans quelles circonstances ces militaires Belges sont ils arrivés au Camp ?
- R9 : Cette question est à poser au Major NTUYAHAGA Bernard qui, d'après certaines informations, les a conduits au Camp KIGALI à mon absence.
- Q10: D'après vous, pourquoi ces Militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont pris aux Militaires Belges de la MINUAR pour les tuer ?
- R10: Une rumeur à origine m'inconnue et selon laquelle ces militaires Belges auraient descendu l'avion présidentiel circulait au Camp KIGALI à mon arrivée et serait le mobile de l'affaire. A partir de cette rumeur, les militaires rwandais se sont mis en colère et ont voulu, selon eux-mêmes, venger à tout prix leur Président et leur Chef d'Etat-Major ainsi que leur Médecin en la personne du Docteur AKINGENEYE Emmanuel qui ont trouvé la mort dans le même avion.
- Q11: N'avez-vous rien d'autres à ajouter ?
- R11: J'estime qu'il faut remonter à l'origine des faits et poser des questions à diverses catégories de militaires pour mieux savoir les mobiles et motifs de ces meurtres des casques bleus belges au Camp militaire de KIGALI.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Lt Col NUBAHA Laurent

*Laurent Nubaha*

La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomir

Capitaine MUGARURA Alexandre

P.V. D'AUDITION DU Lt Col i.G. NDAHIMANA J.M. Vianney

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Vingt Septième jour du mois d'Avril, devant nous MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, comparait le nommé NDAHIMANA Jean Marie Vianney, Lieutenant-Colonel i.G, Commandant Camp KIGALI, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix.

Q1 : En date du 07 Avril 1994, des militaires belges de la MINUAR ont été tués au Camp KIGALI. Vous étiez alors Commandant BASE AR, Unité implantée au Camp KIGALI, êtes-vous arrivé sur les lieux ? Dans quelles circonstances ?

R1 : Oui. En ce moment, j'étais au Bureau dans mon Unité non loin de là. Quand j'ai entendu des coups de feu au Camp, j'ai téléphoné au corps de garde pour savoir de quoi il s'agit et m'ont répondu que les militaires rwandais frappaient et voulaient tuer les militaires belges de la MINUAR. J'ai demandé si le Commandant du Camp était là et ils m'ont dits non. Je me suis rendu directement sur place.

Q2 : Comment avez-vous trouvé la situation à votre arrivée ?

R2 : Arrivé sur place, j'ai trouvé une foule de militaires affolés et qui frappaient ces militaires belges. De ces derniers, quatre gisaient par terre presque morts. Par ailleurs, certains militaires, entre autres le Lt Col KANYANDEKWE - AC KAGANGO - AC SEBUTUYONGERA essayaient de rétablir la situation. Les autres militaires de la MINUAR se trouvaient dans le local attribué au poste de surveillance de la MINUAR au Camp KIGALI.

Q3 : Quelle a été votre initiative pour sauver ces personnes en danger et pour limiter les dégâts ?

R3 : Comme déjà dit, j'ai participé avec d'autres à essayer de rétablir de l'ordre mais en vain. Entre-temps, j'ai entendu des coups de feu en direction de l'enceinte de mon Unités. Directement je suis parti voir et arrivé au bureau j'ai avisé par téléphone le Comd Camp KIGALI de la situation qui régnait au Camp KIGALI. Peu de temps après, je suis allé à la réunion à l'E.S.M.

Q4 : En tant que Comd d'une Unité installée au Camp KIGALI, n'avez-vous pas remarqué au moins un militaire de votre Unité qui aurait participé à ces tueries ?

R4 : Personne.

Q5 : N'y a-t-il pas un autre militaire d'une autre Unité que vous auriez reconnu et qui participait à ces tueries ?

R5 : Je n'ai reconnu, pendant ce laps de temps, aucune figure, sauf ceux-là avec qui on essayait de contenir la situation.

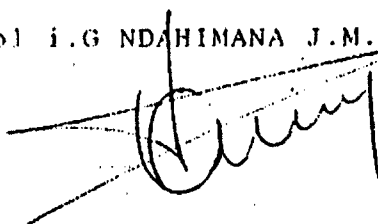
- Q6 : Combien de temps êtes-vous resté sur place et, à votre départ, quels étaient les dégâts ?
- R6 : En estimant, au moins une demi-heure. Les dégâts, il n'y avait que quatre militaires dehors presque morts.
- Q7 : Puisque ces militaires n'ont pas été tués en même temps, comment expliquez-vous que rien n'a pu être fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?
- R7 : Je ne peux pas affirmer que les autres n'ont rien fait. Mais, ceux avec qui nous étions ensemble, devant cette foule affolée et armée, nous avons essayé tout ce qu'on pouvait faire pour rétablir la situation mais sans résultats.
- Q8 : A part votre Unité, quelles sont les autres Unités qui étaient cantonnées au Camp KIGALI ce jour là ?
- R8 : Toutes les Unités du Camp devaient être présentes, c-à-dire Bn RECCE - Cie QG - Cie MUSIQUE - ESM - BASE AR - SS KIG.
- Q9 : Pourriez-vous savoir si les Comd de ces Unités étaient présents au Camp KIGALI au moment de ces tueries ? Si Oui, sont-ils arrivés sur les lieux ?
- R9 : Certains, je les ai vus, tels que Comd Camp KIGALI et Cie QG et Comd Bn RECCE.
- Q10 : D'après vous pourquoi ces militaires présents au Camp KIGALI se sont-ils pris aux militaires belges de la MINUAR pour les tuer ?
- R10 : Au même moment, on ne pouvait pas le savoir. Mais par après, une rumeur circulait comme quoi, ce sont eux qui avaient abattu l'avion présidentiel dans la soirée du 06 Avril 1994.
- Q11 : Avez-vous quelque chose à ajouter ?
- R11 : RIEN.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Lt Col I.G NDAHIMANA J.M. Vianney

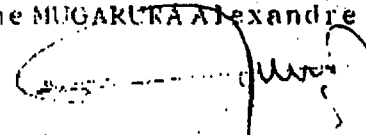


La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodimir

Capitaine MUGARUKA Alexandre



K0244149



P.V. D'AUDITION DU Lieutenant-Colonel KANYANDEKWE Emmanuel

L'an Mil Neuf Cent Quatre-Vingt Quatorze, le Vingt-Sixième jour du mois d'Avril, devant nous, MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OPFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, comparait le nommé KANYANDEKWE Emmanuel, Lieutenant-Colonel, Officier du Bureau G3 EM AR, qui répond comme suit à nos question en Français, langue de son choix.

Q1 : En date du 07 Avril 1994, des militaires Belges de la MINUAR ont été tués au Camp KIGALI et vous êtes arrivés sur les lieux ? Pourriez-vous nous raconter comment vous y êtes arrivé ?

R1 : J'ai quitté l'EM AR à 0900B en voulant me rendre à l'E.S.M. où devait avoir lieu à 1000B une réunion regroupant les Etat-Majors (AR et Gd N) et les Comd Secteurs suite à la tragédie qui venait d'endeuiller tout le Pays à savoir la mort du Président de la République HÂBYARIMANA Juvénal.

Arrivé à hauteur du Camp KIGALI, j'ai remarqué un attroupement de militaires tout près du Corps de garde du Camp KIGALI et je m'y suis rendu pour m'enquérir de cette situation. A mon arrivée, j'ai vu quatre morts identifiés comme des militaires Belges de la MINUAR. J'ai également remarqué à l'intérieur d'une salle juste à côté du bureau du Comd Camp KIGALI autres militaires de la MINUAR comprenant des Belges et des Noirs.

Q2 : Avez-vous pu savoir les raisons de la présence de ces militaires Belges de la MINUAR au Camp KIGALI ?

R2 : A mon arrivée, je n'ai pas su pourquoi, mais j'ai entendu dire par après qu'on les avait ramassé dans le quartier KIYOVU et que ce sont eux qui avaient descendu l'avion présidentiel.

Q3 : Comment avez-vous trouvé la situation à votre arrivée et quelle a été votre attitude pour empêcher ces tueries ou en limiter les dégâts ?

R3 : La situation était très tendue. Il y avait des militaires du Camp KIGALI qui voulaient forcer dans le local où étaient enfermés les militaires de la MINUAR. J'ai aidé certains Officiers qui étaient là à convaincre les militaires d'évacuer les lieux et de les persuader que le problème de ces militaires de la MINUAR sera résolu par le Commandement.

Au moment de ces tractations, j'ai vu venir les Comd des différentes unités de ces militaires du Camp KIGALI entre autres Lt Col NUBAHA, Lt Col NDAHIMANA et Maj NZUWONEMEYE qui sont vite entrés en action pour persuader ces militaires d'évacuer mes moeux et je suis parti à l'E.S.M. pour assister à la réunion.

Q4 : Avez-vous identifié des militaires qui ont participé à ces tueries ?

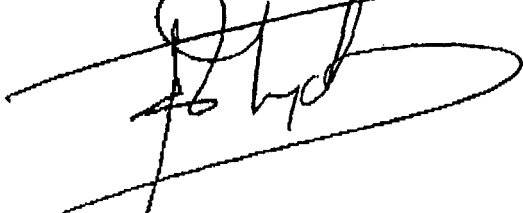
- R4 : Comme j'étais un Officier sans troupe à savoir Offr G3 EM AR, je n'ai reconnu personne parmi les militaires qui ont participé à ces tueries.
- Q5 : Combien de temps êtes-vous resté sur place et, à votre départ, quels étaient les dégâts ?
- R5 : J'y suis resté à peu près 30 minutes et je suis parti vers l'E.S.M. où devait se tenir la réunion. A mon départ il y avait 4 morts et j'ai appris par après que six autres ont été tués.
- Q6 : Puisque ces militaires n'ont pas été tués en même temps, comment expliquez-vous le fait que rien n'a pu être fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?
- R6 : Le fait de n'avoir pas pu sauver les autres militaires Belges qui étaient enfermés peut s'expliquer d'après ce que j'ai vu de deux façons :
- a. Au fil et à mesure que l'on intimait ordre aux militaires d'évacuer les lieux, plus la colère montait et plus il y avait beaucoup d'attroupement des militaires en armes diverses qui comptaient parmi eux beaucoup d'instigateurs.
  - b. La situation s'est dégradée jusqu'à en arriver à une sorte de mutinerie de la part des militaires qui ont menacé de tirer sur certains Officiers qui les empêchaient d'accomplir leur devoir.
- Q7 : D'après vous, pourquoi ces militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont pris aux militaires Belges de la MINUAR pour les tuer ?
- R7 : Comme je l'ai laissé entrevoir précédemment, ces militaires du Camp KIGALI se sont pris aux militaires Belges parce qu'ils étaient convaincus que c'étaient les militaires Belges qui avaient descendu l'avion présidentiel occasionnant la mort du Président HABYARIMANA et du Chef EM AR le Général-Major NSABIMANA adoré par beaucoup de militaires.
- Q8 : N'avez-vous rien à ajouter ?
- R8 : L'enquête doit continuer petit à petit après que les esprits se soient calmés.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Lt Col KANYANDEKWE Emmanuel

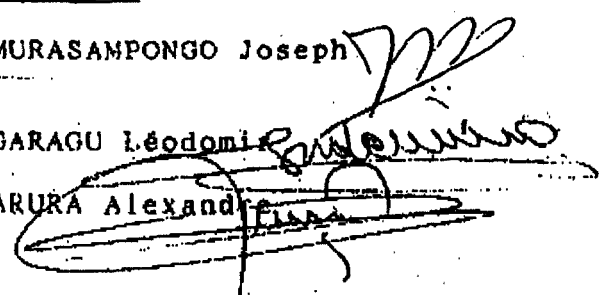


La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomi

Capt MUGARURA Alexand



PV D'AUDITION DU MAJOR NTUYAHAGA Bernard

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le cinquième jour du mois de Mai, devant nous, MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major et MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666 / OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR au Camp KIGALI en date du 07 Avril 1994, nous trouvant au Camp KIGALI, comparait le nommé NTUYAHAGA Bernard, Major, Officier du bureau G4 EM AR qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix:

Q.1 En date du 07 Avril 1994, il y a eu des militaires belges de la MINUAR qui ont été tués au Camp KIGALI et d'après les informations reçues, c'est vous qui veniez de les y conduire.

Dans quelles circonstances les avez-vous conduit là-bas?

R.1 Je venais de quitter mon habitation à bord d'un minibus pour me rendre au service à l'Etat-Major de l'AR où je travaille actuellement.

Arrivé à la hauteur de l'Ecole Supérieure Militaire, des militaires de la MINUAR Blancs et Noirs m'ont arrêté et demandé de les déposer à leur bureau se trouvant au Camp KIGALI et dirent qu'ils avaient un message urgent à envoyer à leurs chefs.

Je les ai embarqués et déposés à leur poste, là-bas il y avait même d'autres militaires de la MINUAR et puis j'ai continué en route pour le service.

Q.2 Au moment de l'embarquement, ces militaires de la MINUAR étaient dans quelle tenue? Avaient-ils leurs armes?

R.2 Ces militaires de la MINUAR étaient en tenue de combat avec gilets anti-balles et apparemment je n'ai pas pu remarquer d'armes.

Q.3 Ils étaient à combien au moment de l'embarquement?

R.3 Je n'ai pas pu les compter mais j'ai remarqué que les Blancs étaient plus nombreux que les Noirs.

Q.4 Il était quelle heure au moment où vous les avez embarqués?

R.4 C'était vers 09h00.

Q.5 Comment, par qui et dans quelle ambiance ont-ils été reçus au Camp KIGALI?

R.5 Ils ont été reçus par une équipe de la MINUAR et dans une ambiance normale malgré l'inquiétude qu'on pouvait lire dans les visages de tout le monde suite à la mort du Chef de l'Etat et du Chef d'Etat-Major de l'Armée.

Q.6 Dans la suite, les militaires belges de la MINUAR qui étaient au Camp KIGALI ont été tués par les militaires rwandais qui se trouvaient au Camp. Par quelle voie et à quelle heure avez-vous pris connaissance du désastre?

R.6 J'étais au bureau et vers 10H00. j'ai entendu beaucoup de bruit venant du Camp KIGALI. Je suis sorti pour voir ce qui se passait. Il y avait beaucoup de militaires furieux autour du poste de la MINUAR entrain de crier et de tirer sur le bureau de la MINUAR et quelques corps gisaient déjà au sol. Toute tentative d'arrêter ces tueries s'est avérée vaine.

Q.7 D'après vous, comment expliquez-vous le fait que les militaires du Camp KIGALI se sont pris aux militaires belges de la MINUAR pour les tuer?

R.7 Il y a des bruits qui ont circulé dans le Camp, par je ne sais qui, disant que les Belges, en complicité avec le FPR, qui ont tiré sur l'avion présidentiel se trouvent déjà au Camp KIGALI pour suivre l'atmosphère qui règne là-bas.

Q.8 N'avez-vous rien d'autre à ajouter?

R.8 Rien.

Après lecture faite, le Comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.  
Nous jurons que le présent PV est sincère.

Le Comparant:

Major NTUYAHAGA Bernard

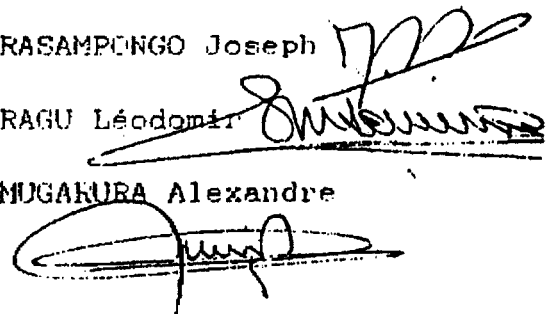


La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomir

Capitaine MUGAKUBA Alexandre



P.V. D'AUDITION du Major NTAMAGEZO Gérard

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Vingt sixième jour du Mois d'Avril, devant nous, MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, comparait le nommé NTAMAGEZO Gérard, major, Officier du Bureau G2 à l'EM AR, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix :

K0244154

Q1 : Pourriez-vous nous dire quelles ont été vos activités pour la journée du 07 Avril 1994 ?

R1 : J'étais Officier de Permanence à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise pendant la nuit du 06 AU 07 Avril 1994. C'est au cours de cette nuit, vers 20h30 qu'il y eut le triste événement, celui de l'assassinat du Président de la République Rwandaise et du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise. Ayant passé toute la nuit blanche à l'Etat-Major, je me suis rendu chez moi, au Quartier KIYOVU vers 09h00 pour me laver et changer de tenue. A mon retour, je suis resté à l'Etat-Major jusqu'à la fin de la journée.

Q2 : Avez-vous su que la tuerie des Militaires Belges de la MINUAR était entrain de se commettre au Camp KIGALI à cette même date ? Si oui, comme l'avez vous su et quelle a été votre attitude ?

R2 : J'étais dans la salle des Opérations de l'Etat-Major, lorsque j'ai entendu beaucoup de bruits au Camp KIGALI. Alors, je suis sorti de la salle des Opérations et je me suis dirigé vers le Parking de l'Etat-Major où j'ai vu par le dessus du mur séparant l'enceinte de l'Etat-Major et celle du Camp KIGALI, des corps jonchés au sol devant les bureaux du Commandement du Camp KIGALI. C'est ainsi que j'ai su qu'il y avait des tueries. Alors je suis retourné dans la salle des opérations pour téléphoner à l'Ecole Supérieure Militaire (E.S.M.) où se tenait une réunion des Commandants de Secteurs et où participaient les Officiers d'Etat-Major. Le Centraliste de l'E.S.M. m'a fait savoir que les membres de la réunion avaient été au courant de la situation et que la réunion avait été suspendu à cet effet.

Q3 : Comment et combien ont-ils été tués ?

R3 : N'ayant pas été sur les lieux du crime, je ne sais pas préciser le matériel employé pour tuer ces casques bleus belges. j'ai appris par après des Officiers d'Etat-Major que 10 militaires belges avaient été tués.

Q4 : Quels en sont les auteurs et qu'est ce qui aurait pu se faire pour sauver ces vies humaines ?

R4 : Les auteurs seraient des militaires rwandais. Etant Officier d'Etat-Major et n'ayant pas de Groupe sous mon Commandement, je ne sais pas dire ni préciser les noms des massacreurs.

L'on sait que les militaires Rwandais étaient désarmés. Donc toutes les armes étaient au magasins. Comme les militaires rwandais s'étaient affolés, aucun militaire

rwandais, désarmé, ne pouvait les contenir sans y laisser sa peau. A mon avis, la MINUAR qui avait un détachement belge non loin du Camp KIGALI pouvait intervenir dans le cadre de sa mission d'assurer la sécurité de la Ville de KIGALI, au profit de ces innocents.

Q5 : D'après vous pourquoi ces militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont pris aux militaires belges de la MINUAR pour les tuer ?

R5 : Il paraît, et je ne sais pas le confirmer parce que je ne l'ai pas entendu de mes propres oreilles, qu'un bruit avait circulé au Camp KIGALI comme quoi ces dix militaires belges auraient assassiné le Président HABYARIMANA et le Général-Major NSABIMANA Déogratias, leur Chef d'Etat-Major ainsi que leur Médecin, le Docteur AKINGENEYE.

Quand je fais une analyse personnelle, je constate qu'au début de la guerre d'Octobre 1990, le Gouvernement Belge a envoyé une Unité Para Cdo au Rwanda qui, par la suite est repartie subitement, malgré le souhait de certains milieux politiques rwandais de voir ces militaires belges rester au Rwanda aux côtés des FAR pour repousser l'assaillant. Ces milieux politiques ont qualifié ce départ comme un non sens.

La présence des militaires belges dans la MINUAR au cours de la guerre, n'a pas enchanté certains rwandais. En effet, deux militaires belges de la MINUAR auraient violé, et attaqué la demeure de Monsieur BARAYAGWIZA Jean Bosco, Secrétaire Exécutif du Parti C.D.R., Coalition pour la Défense de la République, Parti de la Nouvelle Présidence.

Certains citoyens rwandais n'étaient donc pas contents de la présence des militaires belges à KIGALI. Ce courant n'aurait pas épargné certains militaires.

A mon avis, ces faux bruits et rumeurs qui auraient circulé autour et au Camp KIGALI, trouveraient l'essence dans ce contexte, je dirais historique, et par la suite ont été à la base de l'assollement et de la mutinerie des militaires Rwandais du Camp KIGALI.

Q6 : N'avez vous rien d'autre à ajouter ?

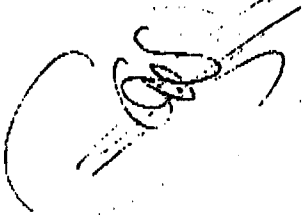
R6 : Je n'ai rien à ajouter.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Major NTAMAGEZO Gérard

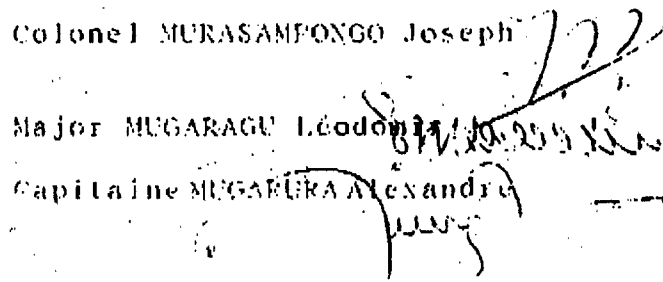


La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodora

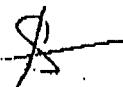
Capitaine MUGARUKA Alexandre



P.V. D'AUDITION DE L'Adjudant-Chef SEBUTIYONGERA Léonard

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Trentième jour du mois d'Avril, devant nous MURASAMPONGO Joseph Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI comparait le nommé SEBUTIYONGERA Léonard, Adjudant-Chef, Sous-Officier de la Compagnie QG, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix.

- Q1 : Où étiez-vous le 07 Avril 1994 et quel a été votre emploi du temps ce jour-là ?
- R1 : Le 07 Avril 1994, j'ai été chez moi au Camp KIGALI pendant toute la journée mais je me suis déplacé dans l'avant-midi pour aller à la BASE AR et au Corps de Garde pour téléphoner. Le reste de la journée je me suis occupé à faire la lecture et à écouter la radio.
- Q2 : En cette date du 07 Avril 1994 des militaires belges de la MINUAR ont été tués. Avez vous été au courant de cet incident ?
- R2 : Oui parce que j'ai vu une partie de cet incident qui a eu lieu devant le bureau du Comd Camp et celui de la MINUAR.
- Q3 : Racontez-nous comment vous l'avez su et ce que vous a fait à partir de ce moment-là ?
- R3 : Je venais de la BASE AR et j'ai passé au Corps de garde pour téléphoner. Arrivé au Corps de garde, j'ai vu une grande foule de militaires à majorité des Caporaux et Soldats devant le Bureau du Comd Camp KIGALI et d'autres qui couraient vers le lieu. Je suis allé voir ce qui se passait. Ces Caporaux et Soldats criaient comme des fous, avaient encerclé 5 militaires Belges de la MINUAR qui étaient assis en tenue des punis (Capitula - Jersey - Bottines) et avaient commencé à les frapper avec des bâtons, des baïonnettes et des crosse en criant qu'ils ont tué le Président de la République. Avec quelques Officiers et Sous-Officiers nous avons essayé, en vain, de les empêcher et les ramener à l'ordre. Au lieu d'obéir, ils nous ont malmené et nous traité de complices avec ceux qui ont tué le Président de la République. La situation devenue difficile et après être blessé au doigt de la main gauche par une baïonnette, j'ai quitté le lieu parce qu'ils avaient commencé à tirer des coups de feu et à lancer des grenades dans le bureau de la MINUAR pour faire sortir ceux qui s'étaient cachés là-bas.
- Q4 : Avez-vous pu savoir la raison de la présence de ces militaires belges de la MINUAR au Camp KIGALI ?



- R4 : Non à part que sur le lieu, il y a un Soldat que je ne connais pas le nom qui a dit aux autres que ces militaires Belges étaient amenés par un Officier rwandais qui déclarait qu'ils étaient attrapés à MASAKA et soupçonnés d'avoir tiré sur l'avion du Président de la République suivant les informations des militaires de la BANGLADESH.
- Q5 : Au moment où vous êtes arrivé sur les lieux quels sont les militaires que vous avez trouvé sur place ?
- R5 : A l'arrivée, j'étais avec l'AC KAGANGO Ephrem et l'AC MASHINGE, par après j'ai vu Lt Col KUBAHA, Lt Col NDAHIMANA, Lt Col KANYANDEKWE et Maj NTAMAGEZO.
- Q6 : Combien de temps êtes-vous resté sur place et quels sont les dégâts que vous avez pu constater ?
- R6 : Je suis arrivé sur les lieux vers 10h30 et quitté vers 12h15. 5 militaires belges de la MINUAR étaient déjà morts.
- Q7 : Avez-vous pu identifier des militaires qui ont participé à ces tueries ?
- R7 : Je n'ai pas pu identifier des militaires qui ont participé à ces tueries parce qu'ils étaient nombreux dans ce désordre et provenaient dans les différentes unités de KIGALI.
- Q8 : Puisque ces militaires Belges n'ont pas été tués au même temps, comment expliquez-vous que rien n'a pu être fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?
- R8 : On a essayé mais en vain parce que nous n'avons pas d'armes pour riposter. Malgré que la MINUAR avait fermé les magasins de munitions et d'armes, les militaires à l'annonce de la mort du Président de la République avaient, par force, ouvert les magasins pour obtenir des armes et des munitions sans attendre l'ordre de leurs Comd d'Unités. On risquait de perdre la vie par la foule presque en folie.
- Q9 : D'après vous, pourquoi ces militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont-ils pris aux militaires Belges de la MINUAR pour les tuer ?
- R9 : Je pense que l'incident a été causé par la mort du Président de la République et d'autres corollaires liés avec la mort du Président de la République parce que les militaires Belges de la MINUAR n'étaient pas bien vus par la population à cause du climat politique et leur façon de travail. Les militaires surtout les Caporaux et Soldats voyaient ça et allaient dans la population. Certains militaires Belges de la MINUAR avaient commencé à arracher les médailles du Président HABYARIMANA lorsqu'ils rencontraient les habitants qui les portaient. Ils avaient commencé à attaquer certains leaders politiques à leurs maisons (Monsieur Jean Bosco BARAYAGWIZA). Ils avaient crevé les pneus du véhicule du Colonel SERUBUGA Laurent. Les soldats voyaient les militaires belges de la MINUAR comme hostiles au Président HABYARIMANA.



P.V. D'AUDITION DE L'Adjudant-Chef KAGANGO Ephrem

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Deuxième jour du mois de Mai, devant nous MURASAMPONCO Joseph Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2,3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI comparait le nommé KAGANGO Ephrem, Adjudant-Chef, Sous-Officier de la Compagnie QG, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix.

Q1 : Où étiez-vous le 07 Avril 1994 et quel a été votre emploi du temps ce jour là ?

R1 : J'ai fait mon service de bureau depuis matin jusqu'à l'heure de fin de travail.

Q2 : En cette date du 07 Avril 1994, les militaires Belges de la MINUAR ont été tués au Camp KIGALI. Avez-vous été au courant de cet incident ?

R2 : Personne ne m'a mis au courant, seul l'écho provoqué par les militaires et sillonnant l'espace de l'Etat-Major m'a obligé de sortir de mon bureau pour aller me rendre compte de ce qui se passait. Sorti de l'Etat-Major, j'ai couru vers le corps de garde là où il y avait beaucoup des militaires agités et désordonnés qui criaient à haute voix : "Il faut les tuer, ils ont assassiné notre Président, ce sont les ennemis de notre Pays, ils sont acolytes des INKOTANYI, ils ont voulu aussi faire évader Madame Agathe ainsi de suite..."

Les militaires de la MINUAR eux étaient en position couchée et subissaient des Corps de bâtons en provenance de tout côtés sans se défendre. Ils criaient au secours. Je vis AC SEBUTIYONGERA en train de s'opposer aux militaires acharnés de battre ceux de la MINUAR, directement je me suis engagé aussi pour l'aider. Mais comme ils étaient très nombreux, armés des bâtons, des tronçons de bois, des pierres et des morceaux de fers, ils étaient trop agressifs, aucune chance n'était offerte pour pouvoir sauver les âmes de ces militaires belges impliqués.

Moi-même je fus battu et un coup de couteau tranchant m'a saisi le bras en criant que je suis aussi acolyte. j'ai pris fuite et je suis allé me faire soigner et me faire suturer la plaie, je saignais beaucoup. En quittant le lieu, personne n'était encore morte.

Q3 : Avez-vous pu savoir la raison de la présence de ces militaires belges de la MINUAR au Camp KIGALI ?

R3 : Par après, j'ai oui-dire qu'ils auraient été amenés là-bas au Corps de garde Camp KIGALI là où étaient les autres militaires de la MINUAR par le major NTUYAHAGA, qui aussi les rendait service en provenance de la garde de chez Agathe Madame Premier Ministre.

- Q4 : Au moment où vous êtes arrivé sur les lieux quels sont les militaires que vous avez trouvés sur place ?
- R4 : Beaucoup des militaires non identifiés en désordre, mêlés des blessés de guerre qui logent tout près du Corps de garde.
- Q5 : Combien de temps êtes-vous restés sur place et quels sont les dégâts que vous avez pu constater ?
- R5 : Je n'ai pas eu le temps ou la volonté de penser à l'heure, tout de suite à mon arrivée je me suis engagé au combat de défense de ces impliqués comme je faisait l'AC SEBUTIYONGERA et j'ai pris fuite après être battu et blessé par les militaires Rwandais qui m'ont attaqué volontairement et je pense que l'AC SEBUTIYONGERA aurait quitté l'endroit à cause des menaces de nos militaires. Quant aux dégâts, j'ai fui l'endroit avant que personne ne rende son âme.
- Q6 : Avez-vous pu identifier les militaires qui ont participé à ces tueries ?
- R6 : NON, je n'ai pas eu le temps.
- Q7 : Puisque ces militaires belges n'ont pas été tués en même temps, comment expliquez-vous que rien n'a pu être fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?
- R7 : Moi, je ne sais pas pourquoi, ça c'est à demander aux autorités de la MINUAR, qui avaient tous les moyens de défense, des communications et les capacités de sauver des militaires en leurs mains.
- Tous près de notre Etat-Major, la MINUAR campait au lycée Notre Dame de Cîteaux.
- En plus encore, nos militaires malgré leur colère, leur agressivité, étaient équipés d'armes blanches qu'ils ramassaient auprès des cuisines ou dans les déchets abandonnés.
- Nous apprenons que les militaires rwandais se sauraient armés des fusils quelques temps après la destructions des portes des magasins d'armes gardés par la MINUAR.
- Donc, la MINUAR devait avoir sauvé leurs frères encerclés et impliqués pour mourir.
- Q8 : D'après vous, pourquoi ces militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont-ils pris aux militaires belges de la MINUAR pour les tuer ?
- R8 : Tous les militaires rwandais pensaient que notre Président venait d'être assassiné par les INKOTANYI à l'aide des militaires Belges et diverses opinions anti-belges circulaient dans les milieux politiques de KIGALI et ces milieux avaient une influence sur les militaires. Parmi ces opinions, on disait que :

- Les belges nous avaient refusé la livraison des armes et munitions achetées chez-eux.
- Les Belges nous avaient refusé leur soutien Politique, économique, militaire jusqu'au retrait de leurs Para Commando, venus pour défendre la Ville et l'aéroport de KIGALI.
- Mêlés aux contingents de la MINUAR venus dans notre Pays, les militaires Belges ne faisaient que le sabotage et semaient les désordres dans la Ville de KIGALI, ils se sont attaqués à nos militaires en permission, en voyage ou en mission. Ils ont attaqué nos politiciens même en détruisant leurs habitations : Exemple du Cas de BARAYAGWIZA qui habitait KIYOVU.
- Les militaires Rwandais se sentaient que les militaires Belges étaient devenus acolytes du "F P R" et en conséquence ennemis des Rwandais.

Q9 : N'avez-vous rien d'autre à ajouter ?

R9 : -La présence des blessés de guerre logeant tout près du Corps de Garde Camp KIGALI aurait été l'origine de la tuerie des militaires Belges car ces premiers gardent mal les rancunes des INKOTANYI. Les Belges alors étaient réputés acolytes.

-L'assassinat de Notre Président soulevait un esprit cynique de vengeance parmi nos militaires ainsi que parmi la population, les belges sont tombés dans les cas précités car aucun n'a donné le Commandement de tuer les militaires belges.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Adjudant-Ehred KAGANGO Ephrem

La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodimir

Capitaine MUGARURA Alexandre

*Le soir du 8 et 9 avril 1995*

## Dix paras : l'enquête progresse

La justice belge a identifié plusieurs militaires rwandais témoins ou même responsables de la mort des dix Casques bleus belges, le 7 avril 1994 à Kigali, affirmait, hier, «La Dernière Heure», au premier anniversaire de leur décès.

Selon le quotidien, qui cite des sources judiciaires, l'enquête menée par l'auditorat militaire de Bruxelles «désigne clairement» un sous-officier commandant de la fausse rumeur impliquant les para-commandos belges dans l'attentat perpétré la veille au soir contre le «Mystère 50» du président rwandais Juvénal Habyarimana. Il s'agirait de l'adjudant-chef Léonard Subullyongera, qui aurait incité les soldats rwandais présents — une centaine d'hommes — au massacre des Casques bleus.

«La Dernière Heure» ajoute que la justice belge s'intéresse aussi au commandant du camp (Kigali, où les dix commandos ont été

emmenés puis tués), le lieutenant-colonel Laurent Nuhaba. Selon les pièces en possession des enquêteurs belges, cet officier a d'abord tenté d'arrêter les militaires rwandais qui frappaient les Belges avec des gourdins et des baïonnettes, avant d'«assister à une partie de la scène les bras croisés».

La plupart de ces militaires témoins ou responsables de la mort des dix hommes se trouvaient dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre, note le journal, qui souligne que d'éventuelles poursuites à leur égard «dépendront du bon vouloir du gouvernement zaïrois».

Le journal affirme encore que l'auditorat militaire poursuit son enquête sur l'éventuelle responsabilité pénale d'un ou de plusieurs militaires belges dans la mort des dix Casques bleus et cite le nom du colonel Luc Marchal (alors commandant du secteur Kigali de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda). La justice souhaiterait également entendre le général Roméro Dallaire (qui commandait l'ensemble des Casques bleus) et certains officiers

de l'ONU qui ne l'ont pas encore été, comme des Roumains ou des Autrichiens qui auraient prétendu qu'ils savaient que l'attentat (contre l'avion présidentiel) était imminent.

«La Dernière Heure» a enfin interrogé le commandant du bataillon belge présent à Kigali en avril 1994, le lieutenant-colonel Jo Dewez, qui se défend de n'avoir pas envoyé de renforts en secours de ses hommes, mais alors qu'ils venaient d'être capturés par des miliciens rwandais. «Honnêtement, je crois que cela n'aurait servi à rien», a-t-il affirmé.

Interrogé sur une lettre qu'il a adressée au chef de section, le lieutenant Thierry Lotte, alors que celui-ci signalait par radio que lui et ses hommes allaient «se faire lyncher», «Tu ne crois pas que tu exagères?», a demandé le commandant de bataillon. Le lieutenant-colonel Dewez a cependant voulu remettre cette remarque dans son contexte, affirmant qu'il avait alors été «pris de court» et qu'il tentait de «calmer les esprits» (B.)

España

Le colonel Marchal, héros de la guerre d'Algérie, a été nommé à la tête de la brigade de la capitale belge. Cette nomination a suscité de nombreuses réactions, notamment de la part des associations de victimes de la guerre d'Algérie. Si l'on fait abstraction de la crise qui s'est produite en avril l'an dernier, il n'y avait aucune raison d'agir de la sorte, et il existe autres commentés.

Cette attitude a alimenté le sentiment anti-belge parce qu'il est clair que tout ce que l'on faisait sur place était observé, abandonné commenté, et même souvent déformé, et favorise franchement que quand il n'y avait rien à dire, on l'inventait carrément. A répété Luc Marchal vendredi matin sur les ondes radio de la RTBF.

Pour le colonel Dewez, commandant du bataillon belge à Kigali, les griefs de Luc Marchal s'adressent exclusivement aux hommes du premier commando parachutiste du Dext, les premiers envoyés à Kigali.

**PROVOCATIONS**

Après 4 mois en Somalie ou ils ont été impliqués contre des bandes armées, les soldats belges ont acquis certains ré-

putations de l'assassinat des dix rescapés belges (tous par des membres des forces armées rwandaises). L'armée a ouvert une enquête interne pour connaître les circonstances exactes du drame. Elle conclut en novembre 94 qu'il n'y avait pas eu d'erreur de la part des officiers et des hommes. Parallèlement, la justice militaire a elle aussi ouvert une enquête, qui n'est pas encore terminée.

En juin dernier, les familles des couples belges assassinés ont déposé plainte contre le colonel Dewez, pour non-assistance à personne en danger et mauvaises évaluations des risques sur le terrain, affligeant la femme du lieutenant Thierry Ladin, abattu avec deux de ses hommes à Kigali le 7 avril 1994. Depuis le début de la recherche militaire, ex sur de ce qui s'est passé sur le terrain, nous n'avons rien dit. Mme Ladin aide aux déclarations du colonel Marchal. Réaction dans le même sens du syndicat libre de la fonction publique, qui a publié « qu'un chef militaire ne peut prétendre à être le seul pour dissimuler ses propres problèmes ».

Amir-k HAWIBEL.

Dans la cour de la caserne de l'avenue, les bouquets témoignent de la rédemption suscitée par l'assassinat de ce héros belge. Les parents du colonel Marchal ont choqué les familles... (Photo Thierry Rogg)

# Justices en parallèle

Le 14 avril 1994, quelques jours après la mort des dix soldats belges à Kigali, l'audience militaire est une affaire qui intéresse tout le monde. Les circonstances de la mort des officiers, cette procédure est toujours en cours à l'audience pénale, dans la mesure où des officiers supérieurs sont susceptibles d'y être impliqués. Certains d'entre eux appartiennent à l'Etat-major de la Mission, qui d'ailleurs est entendus à plusieurs reprises.

De la 4e partie, l'hypothèse d'une provocation de non-assistance à personne en danger a été prise en considération. Les juges ont à l'encre de la 1e partie. Les familles des victimes, représentées dans l'Etat-major, ont fait des demandes de la justice militaire.

Parallèlement, elles s'occupent aussi à l'instruction ouverte par le juge bruxellois Damien Vandenberghe, sur une plainte déposée en juillet 1994 par une trentaine de personnes de nationalité rwandaise. Cette procédure civile vise uniquement à rechercher certains auteurs du génocide. Elle a abouti à l'arrestation de quatre individus, inculpés sur base de la loi de juin 1993 punissant les crimes de guerre, même si ces crimes ont été commis à l'étranger par des ressortissants étrangers.

Seul M. Michel Grambege, commandant à la fois de l'Etat-major d'une quarantaine de Rwandais, le magistrat civil et l'audience judiciaire militaire travaillent dans la même affaire. L'accusé rappelle cependant qu'il avait fait que son nom ne soit pas mentionné dans l'Etat-major de la justice à partir de la fin de la procédure.

procureur du Roi de Bruxelles-les-Quatre-Villes de l'instruction confiée à M. Vandenberghe.

Récemment, avant un nouveau départ pour Kigali, celui-ci a reçu une délégation des familles des victimes qui accompagnait l'ancien ministre de la Justice, qui a été nommé à la place judiciaire de Bruxelles, où un substitut du procureur du Roi était présent, lui-même très intéressé. A cette occasion, les personnes qui le sollicitaient ont pu voir les photos de leurs proches assassinés reprises dans le dossier d'instruction.

L'accueil fut tout aussi symbolique à l'audience générale ou la délégation fut reçue par le chef de ce org. M. Fobbe. Pour le reste, on ne peut qu'attendre les résultats des investigations.

A. H.

## « Inutilement agressifs », les paras belges à Kigali ?

Vivés réactions aux propos  
du numéro deux de la Minuar,  
le colonel Marchal

Le numéro deux de la force des Nations unies au Rwanda, le colonel belge Luc Marchal, a mis en cause jeudi l'attitude de certains soldats belges envers la population rwandaise pendant les événements de 1994 à Kigali. L'officier belge s'exprimait lors d'un débat sur le maintien de la paix organisé par l'Université de Gand.

Le colonel Marchal, qui commandait le secteur de Kigali de la Mission des Nations unies pour l'aide humanitaire au Rwanda (Minuar), a estimé que la campagne anti-belge menée en 1994 au Rwanda et orchestrée essentiellement par la radio « Mille collines » était « partiellement due à l'attitude inutile-

fléce. Se retrouvant presque sans transition dans un contexte très différent au Rwanda, les paras de l'Ontario restés sur l'expérience somalienne et ne se sont peut-être pas immédiatement adaptés à la nouvelle situation », explique le colonel Dewez. « Les paras de l'Ontario, arrivés plus tard, ont eu le temps de comprendre la situation et d'adapter leur comportement », ajoute-t-il.

Quoi qu'il en soit, les soldats belges ont été, sur le terrain, la cible de provocations répétées de certains extrémistes hutus, rappelle le commandant belge, exemplé à l'appui. « Des provocations qui ont pu déclencher des réactions agressives ».

- RALPH LEE SIGNS -



**REPONSES DU COLONEL BAGOSORA THEONESTE AUX QUESTIONS DU  
PROFESSEUR FILIP REYNTJENS**

**1- Réunion à l'EM AR dans la nuit du 6 au 7 avril**

- 1.1. Q : A quelle heure arrivez-vous à l'EM ?  
R : Vers 21h30.
- 1.2. Q : Avant d'aller à l'EM, vous allez au MINADEF. Que craigniez-vous exactement ?  
R : Je suis allé au MINADEF parce que c'était mon lieu de travail habituel en ma qualité de Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense ; Et mis à part la panique généralisée, je ne craignais rien en passant par le Ministère de la Défense.
- 1.3. Q : De quelle heure à quelle heure êtes-vous allé chez Booh Booh ?  
R : Vers 23h30 - Minuit pour retourner vers 1h30 - 2h00 du matin..
- 1.4. Q : Avec qui êtes-vous allé ?  
R : Avec le Général Roméo Dallaire et le Lt Colonel Rwabalinda Ephrem..
- 1.5. Q : Détail de l'entretien chez Booh Booh ?  
R : J'ai demandé des conseils à Booh Booh compte tenu du fait que :  
- Le gouvernement était déjà inopérant depuis janvier 1994 ;  
- La disparition du Président Habyarimana comme son remplacement n'avaient pas été prévus avant la mise en place des institutions de transition à base élargie.  
- Booh Booh a recommandé de :  
- ne pas s'écarter des Accords d'Arusha  
- associer le corps diplomatique accrédité à Kigali à la décision qu'il fallait prendre.
- 1.6. Q : A quelle heure êtes-vous retourné à l'EM AR ?  
R : Vers 2h00 du matin.
- 1.7. Q : Qu'avez-vous dit à votre retour ?  
R : J'ai rapporté intégralement les recommandations précitées de Booh Booh.
- 1.8. Q : Qu'a-t-on décidé ?  
R : On a décidé de consulter le Président du Parti MRND, Monsieur Ndirumpatse Mathieu :  
- On a sanctionné le communiqué pour informer la population de la mort du Président de la République

- Et on a arrêté les mesures de sécurité pour la population et pour les points sensibles de la capitale.

- 1.9. Q : Liste des officiers présents lors de la réunion à l'EM  
 R : Général Major Ndindiliyimana Augustin Chef EM GDN  
 Général Roméo Dallaire, Commandant de la MINUAR  
 Colonel Rusatira Léonidas, Commandant ESM  
 Colonel Murasampongo Joseph G1 EMAR  
 Colonel Ndengeyinka Balthazar, Conseiller aux Affaires techniques MINADEF  
 Colonel Muberuka Félicien, Commandant du camp Kanombe et Commandant des opérations pour la ville de Kigali  
 Lt Colonel Rwabalinda Ephrem, Officier de liaison avec la MINUAR  
 Lt Colonel Kayumba Cyprien, Chef des services logistiques du MINADEF et Officier de permanence MINADEF de la semaine.  
 Lt Colonel Rwamanywa Augustin G4 EMAR  
 Lt Colonel Gd Rwarakabije Paul G3 EM GdN  
 Lt Colonel Kanyandekwe Emmanuel Officier EM AR.  
 Lt Colonel Ndahimana J.M. Vianney, Commandant de la base AR  
 Lt Colonel Ruhorahoza Jean Bosco, Officier EM AR  
 Major Gakara Théophile G1 EM GdN  
 Major Nzuwonemeye François-Xavier, Commandant du Bataillon de reconnaissance ;  
 Major Ntamagezo Gérard, Officier EM AR de permanence pour la semaine.
- N.B. : Je ne suis pas en mesure de faire une liste exhaustive des officiers qui ont participé à cette réunion car certains sont arrivés quand j'étais chez Booh Booh, tandis que d'autres auraient quitté avant que je ne revienne.
- 1.10 Q : A quelle heure Dallaire arrive/quitte, Marshal arrive/quitte, Rusatira arrive/quitte ?  
 R : Le Général Dallaire est arrivé entre 22h et 23h ; par ailleurs, je n'ai vu ni Marshal, ni Rusatira dans cette nuit. Cependant, il m'a été rapporté que Rusatira est arrivé et reparti pendant que j'étais encore chez Booh Booh.



Y0244166

1.11. Q : Liste des membres du comité de crise ?

R : Général Major Ndindiliyimana Augustin - Président.

Colonel Gatsinzi Marcel

Colonel Rusatira Léonidas

Colonel Ndengeyinka Balthazar

X Colonel Muberuka Félicien

Colonel Renzaho Tharcisse

Colonel Murasampongo Joseph

Lt Colonel Rwabalinda Ephrem

Lt Colonel Kayumba Cyprien

Lt Colonel Gd Rwarakabije Paul

Major Gd Gakara Théophile

Et moi-même.

1.12. Q : Qui dirigeait ce comité ?

R : Le Général Ndindiliyimana Augustin

1.13. Q : Si ce n'est pas vous (Bagosora) pourquoi avez-vous signé le communiqué diffusé le 7 Avril ?

R : J'ai signé ce communiqué dans la nuit du 6 au 7 avril vers 2 heures du matin avant que le comité de crise ne soit mis en place. Et je l'ai signé en ma qualité de directeur de cabinet au nom du Ministre de la Défense qui était en mission au Cameroun.

1.14. Q : A quelle heure ce communiqué est-il effectivement sorti ?

R : Le communiqué a été remis à l'officier de permanence MINADEF après sa signature pour transmission à la presse mais je ne sais pas à quelle heure ce communiqué a été diffusé.

1.15. Q : Pourquoi Gatsinzi a-t-il été nommé Chef EM ai ?

R : Il était l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé des officiers qui avaient été retenus par le Gouvernement pour faire partie du Haut conseil de commandement de l'Armée Rwandaise dans le cadre des Accords d'Arusha ;  
- Il avait longtemps exercé la fonction de chef du bureau opération (G3) avant de devenir commandant Eso et commandant des opérations dans le secteur sud du pays ;  
- Il était breveté d'Etat-Major.

1.16. Q : Pourquoi pas Rusatira ?

R : Bien que plus ancien dans l'Armée, il avait été dépassé dans la promotion de Général par des officiers plus jeunes (Nsabimana et Ndindiliyimana) et n'avait

même pas été retenu pour faire partie du Haut Conseil de Commandement de l'Armée dans le cadre des Accords d'Arusha.

Il n'avait fait aucune école de guerre, ni aucune autre similaire ;

- Il n'avait jamais commandé une unité de combat égale ou supérieure à un bataillon.

1.17. Q : Qui était en ce moment l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé (entre Rusatira et Gatsinzi je suppose) ?

R : Rusatira était le colonel le plus ancien de l'Armée Rwandaise.

1.18. Q : Après votre retour de chez Booh Booh, à quelle heure avez-vous quitté l'EM ?

R : La déclaration manuscrite que j'ai faite au maître Luc De Temmerman le 08 Août 1994 à Goma contient certaines erreurs d'écriture et je le lui ai déjà signalé par ma note du 05 juin 1995 par laquelle je lui ai demandé de lire "vers 3 heures du matin" au lieu de "5 heures". A la même occasion, je lui ai signalé que les circonstances du moment ne m'ont pas permis de tenir le chronomètre.

1.19. Q : Qu'avez-vous fait après avoir quitté l'EM ? Avec qui avez-vous été en contact ? Au sujet de quoi ?

R : Après avoir quitté l'EM, je suis allé directement chez moi à Kimihurura où je suis resté avec ma famille uniquement jusqu'à 06h30 quand je suis reparti pour le MINADEF.

1.20. Q : Mêmes questions au sujet de Ndindiliyimana et Rusatira : Savez-vous quand ils ont quitté l'EM ; qu'ont-ils fait par la suite ?

R : J'ignore totalement quand Ndindiliyimana et Rusatira ont quitté l'EM et encore moins ce qu'ils ont fait par la suite.

## 2- Relations avec le gouvernement et le premier ministre en particulier.

2.1. Q : Certaines personnes ont dit que le discours que le PM comptait prononcer à la radio a été découvert. Si cela est vrai, avez-vous le texte de ce discours ? Si vous ne l'avez pas, savez-vous ce que le PM allait dire ?

R : Je n'ai jamais été au courant de l'existence de ce discours ni même de l'intention du PM d'aller à la radio.

2.2. Q : Qui a empêché le PM de se rendre à la radio ? Qui a décidé qu'il fallait l'en empêcher ? Pourquoi ?

R : J'ai déjà précisé que je n'ai même pas su s'il voulait s'y rendre. Cependant, si le PM avait voulu se rendre à la radio, le Général Ndindiliyimana et le Général Dallaire l'auraient su en tout cas puisque ce sont eux qui lui assuraient

conjointement la sécurité et je pense qu'ils sont mieux indiqués pour répondre à ces questions.

2.3. Q : Y a-t-il eu des contacts avec le PM ?

R : Il se pourrait que le PM ait eu contact avec au moins les généraux Dallaire et Ndindiliyimana qui étaient assignés à sa protection.

2.4. Q : Sinon, pourquoi le comité de crise n'a-t-il pas été en contact avec le gouvernement ?

R : La mort du Premier Ministre est survenue presqu'au même moment que la mise en place de ce comité de crise.

2.5. Q : Saviez-vous quelle était, à partir de 05h30, la situation autour de la résidence du PM ?

R : Non. Je ne savais rien.

2.6. Q : Sinon, quelle autorité militaire en était au courant ?

R : Le Général Ndindiliyimana et le Général Roméo Dallaire respectivement chef EM GdN et Commandant de la MINUAR devaient en tout cas en être au courant, car la sécurité du PM était assurée conjointement par la Gendarmerie Nationale et la MINUAR.

2.7. Q : Pourquoi la hiérarchie militaire n'a-t-elle rien fait pour débloquer la situation ?

R : Je viens de préciser que le Général Ndindiliyimana chef EM GdN et le Général Roméo Dallaire, Commandant de la MINUAR étaient les seuls qui pouvaient connaître en permanence la situation qui prévalait chez le PM et qui avaient le mandat et les moyens d'assurer la sécurité dans la ville de Kigali. Dès lors, je pense que cette question serait mieux répondue par les deux généraux.

2.8. Q : Qui commandait les militaires qui encerclaient la parcelle du PM ? De quelle unité étaient-ils ?

R : La résidence du PM se trouvait au milieu d'un dispositif de barrières fixes tenues, du côté de la résidence du Président, par la garde présidentielle, du côté de l'ESM, par les unités du camp Kigali et du côté de la Radio-MINADEF et TELECOM, par la Gendarmerie. Le commandant des opérations dans la ville de Kigali était le Colonel Muberuka Félicien.

2.9. Q : La situation chez le PM a duré d'environ 05h30 à 08h45 ; au milieu de cela, vers 07h00, vous étiez au MINADEF. N'étiez-vous au courant de rien ?

K0244169

R : Je ne fus pas au courant de la situation qui a prévalu chez le PM entre 05h30 et 8h45. Cependant, les informations en ma possession disent que la situation était encore normale chez le PM jusqu'à 09h00.

### 3- Affaires des Casques Bleus Belges

3.1. Q : Vers quelle heure avez-vous appris qu'il y avait un problème ?

R : Vers 11 heures.

3.2. Q : Qui vous l'a appris ?

R : Le Lt Colonel Nubaha Laurent, Commandant du camp Kigali d'alors.

3.3. Q : Qu'avez-vous fait ?

R : Le Lt Colonel Nubaha m'a trouvé en pleine réunion des commandants d'unités à l'ESM. J'étais en compagnie du Général Ndindiliyimana. Il nous a informé de la situation qui prévalait au camp Kigali. Le Général Roméo Dallaire nous a rejoint immédiatement après. Au même moment, des rafales aux armes automatiques ont survolé l'ESM en direction du camp Kigali. Nous avons dû interrompre la réunion pour nous mettre chacun à l'abri de ces tirs. Quelque temps après, quand le danger semblait écarté, nous avons repris la réunion et l'avons clôturée immédiatement en donnant des instructions aux commandants d'unité de rejoindre aussitôt leurs hommes pour les encadrer et assurer l'ordre et la discipline dans leurs secteurs respectifs. Un peu plus tard, sur demande du Général Dallaire, je suis allé au camp Kigali pour négocier le retrait des corps des victimes belges mais sans succès.

3.4. Q : Pouvez-vous donner une description détaillée de l'incident que vous avez vu autour du camp Kigali avec Dallaire : Heure, circonstances, victimes des deux côtés ?

R : Je n'ai vu aucun autre incident autour du camp Kigali avec Dallaire que celui des rafales qui nous ont envahis à l'ESM pendant la réunion des commandants d'unités susmentionnée et je n'ai vu aucune victime du côté de l'ESM.

3.5. Q : Au total, combien de victimes belges y a-t-il eu ? Dans quels incidents ont-ils trouvé la mort ? D'après certains témoins, on aurait compté non 10 mais 11 voire même 13 corps. Qu'en savez-vous ? S'il y a plus de 10 morts, dans quelles circonstances les autres victimes sont-elles tombées ?

R : A ma connaissance, il y a eu seulement dix militaires belges de la MINUAR qui, d'après les enquêtes menées, ont été tués par les militaires du camp Kigali. Voici comment les enquêteurs rapportent le déroulement des faits :

"En date du 7 avril 1994, le Major Ntuyahaga Bernard venait de quitter son habitation à bord d'un minibus pour se rendre au service à l'EM AR où il travaillait habituellement. Arrivé à la hauteur de l'ESM, des militaires de la MINUAR (blancs et noirs) l'ont arrêté et demandé de les déposer à leur bureau se trouvant au camp Kigali en disant qu'ils avaient un message urgent à envoyer à leurs chefs. Il les a embarqués et déposés à leur poste où il y avait d'autres militaires de la MINUAR et il a continué sa route pour le service. Ces casques bleus ont été reçus par une équipe de la MINUAR dans une ambiance normale malgré la consternation qu'on pouvait lire dans les visages de tout le monde suite à la mort du chef de l'Etat et du chef EM AR.

Après leur arrivée au camp Kigali, une rumeur aurait immédiatement circulé comme quoi les casques bleus qui ont assassiné les deux Présidents Rwandais et Burundais et leurs suites venaient d'être capturés et gardés au camp Kigali. C'est donc sur ce faux bruit que les militaires du camp Kigali se seraient spontanément affolés et rués sur ces casques bleus après avoir forcé les portes des magasins d'armement. Ils en ont tué quatre du coup tandis que six autres auraient été tués après qu'un lieutenant casque bleu belge ait arraché l'arme à un caporal rwandais non autrement identifié et l'a abattu sur le champ au moment où ce dernier voulait entrer de force dans le local où étaient ces casques bleus pour les faire sortir. Ce fut alors la rage. Les différentes interventions des cadres militaires rwandais disponibles n'ont abouti à aucun résultat - Tout intervenant pour porter secours à ces casques bleus était refoulé par les armes."

#### 4- Réunion du 7 Avril à l'ESM

4.1. Q : De quelle heure à quelle heure ?

R : La réunion prévue à 10 heures a commencé vers 10h30 et s'est terminée vers 12 heures

4.2. Q : Personnes présentes ?

R : Etaient invités : les chefs EM AR et GdN, le Général Roméo Dallaire, Commandant de la MINUAR, les chefs des services MINADEF, les chefs des bureaux EM AR et GdN, les commandants des secteurs opérationnels, les commandants des unités autonomes AR et GdN, les Commandants ESM et ESO et l'officier de liaison avec la MINUAR.

- Cependant, je ne suis pas en mesure de dresser la liste exhaustive des officiers qui ont effectivement participé à cette réunion mais je me souviens encore de la présence des officiers ci-après :

Général Ndingilimana Augustin

Général Roméo Dallaire  
Colonel Rusatira Léonidas  
Colonel Nkuliye Kubona Anselme  
Colonel Muberuka Félicien  
Colonel Ndengeyinka Baltazar  
Colonel Murasampongo Joseph  
Colonel Renzaho Tharcisse  
Lt Colonel Rwamanywa Augustin  
Lt Colonel Rwarakabije Paul  
Lt Colonel Sebahire Antoine  
Lt Colonel Bahufite Juvénal  
Lt Colonel Ruhorahoza Jean Bosco  
Lt Colonel Kayumba Cyprien  
Lt Colonel Nkundiye Léonard  
Lt Colonel Nzapfakumusi J.M. Vianney  
Lt Colonel Kanyandekwe Emmanuel  
Lt Colonel Ndahimana J.M. Vianney  
Lt Colonel Rwabalinda Ephrem  
Major Bararwerekana Joël  
Major Gakara Théophile  
Major Nzuwonemeye François Xavier  
Major Ntabakuze Aloys  
Major Mutabera Aloys  
Et il y a lieu de noter l'absence du Colonel Gatsinzi Marcel.

4.3. Q : Qui dirigeait ?

R : C'est moi-même en compagnie du Général Ndingiliyimana Augustin.

4.4. Q : Qu'a-t-on décidé ?

R : Nous avons décidé de soutenir l'application des Accords d'Arusha et avons mis en place un comité de crise pour gérer les affaires militaires et aider les responsables des partis politiques à se réorganiser pour combler rapidement le vide institutionnel créé par la disparition inopinée du Président Habyarimana ; Nous avons désigné le Général Ndingiliyimana Augustin comme Président de ce comité ;

- Nous avons enfin donné des instructions aux commandants des unités de rejoindre rapidement leurs hommes pour les encadrer et assurer l'ordre et la discipline dans leurs secteurs respectifs.

4.5. Q : Quand a-t-on appris la mort du PM et des Belges ?  
 R : Le Général Ndingiyimana et moi-même avons appris la mort des militaires belges vers 11 heures et le décès du PM m'a été rapporté directement après la réunion.

4.6. Q : Qu'a-t-on fait à la suite de ces nouvelles ?  
 R : Nous avons hâtivement clôturé la réunion en donnant des instructions aux commandants des unités de rejoindre immédiatement leurs hommes pour les encadrer et assurer l'ordre et la discipline dans leurs secteurs respectifs.

- Un peu plus tard, sur demande du Général Roméo Dallaire, je suis allé négocier les corps des victimes belges mais sans succès.

5- Q : Y a-t-il eu des combats à l'intérieur des FAR ou entre FAR et Gd dans la nuit du 6 au 7 et dans la journée du 7 Avril ?

R : Aucun combat à l'intérieur des FAR et aucun combat entre l'Armée Rwandaise et la Gendarmerie Nationale avant, pendant et après la situation du 6 au 7 avril 1994.

#### 6- Négociations politiques

6.1. Q : Description détaillée des négociations politiques en vue de la formation du gouvernement intérimaire. Jours, heures et endroits des diverses réunions.

R : - Consultations entre les responsables des partis politiques (MRND - MDR - PL - PSD et PDC) présents au gouvernement décapité en vue de combler le vide institutionnel dans le pays. Ces consultations ont eu lieu au MINADEF entre 09h00 et 17h30 le 8 Avril 1994.

- La réunion suivante a eu lieu à l'ESM immédiatement après celle tenue au MINADEF.

Etaient présents :

- Le comité de crise
- Le président du CND
- Les responsables des partis MRND - MDR - PL - PSD et PDC.

4.6. Q : Personnes et partis politiques présents ?

R : MRND : Ngirumpatse Mathieu  
 Karemera Edouard  
 Kabagema Ferdinand  
 Nzirorera Joseph  
 MDR : Karamira Frodouald  
 Murego Donat  
 PL : Mugenzi Justin

Ntamabyaliro Agnès  
Mbonampeka Stanislas

PSD : Ndungutse François  
Nsengiyumva Rafiki Hyacinthe  
Ndindabahizi Emmanuel

PDC : Ruhumuliza

6.3. Q : Décisions prises ?

R : Le Président du MRND, au nom des autres partis, a communiqué au comité de crise les décisions prises à l'issue de leurs consultations au MINADEF et ces décisions étaient les suivantes :

- Application de la constitution du 10 juin 1991 pour combler le vide institutionnel ;
- Appliquer le protocole d'entente du 12 Avril 1992 entre les partis politiques relatifs au partage du pouvoir.

6.4. Q : Le rôle de l'Ambassadeur Marlaud dans ces pourparlers.

Marlaud a-t-il été consulté ? Qu'a-t-il conseillé ? Est-ce qu'une partie des négociations a eu lieu à l'Ambassade de France ou à la résidence de l'Ambassadeur de France ?

R : L'Ambassadeur Marlaud, à ma connaissance, n'a pas été consulté et n'a rien conseillé. Et j'ai déjà bien précisé qu'il n'y eut que deux réunions, l'une au MINADEF et l'autre à l'ESM le 8 Avril 1994

6.5. Q : Qui a décidé de faire venir Théodore Sindikubwabo de Butare ? Quand et par qui a-t-il été avisé ? Quand est-il arrivé à Kigali ?

R : Je ne savais même pas qu'il était à Butare en ce moment-là et je pense que l'intéressé est mieux indiqué pour répondre à ces questions.

7. Q : Connaissez-vous Jean Pierre Turatsinze ?

R : Non.



**REPONSES DU COLONEL BAGOSORA THEONESTE AU QUESTIONNAIRE  
COMPLEMENTAIRE DU PROFESSEUR FILIX REYNTJENS**

1. Q : Pourquoi est-ce que le major Mpiranya Protais Comd du Bn GP n'était pas présent dans la réunion à l'EM AR dans la nuit du 6 au 7 Avril 1994 et où était-il ?  
R : Tout d'abord, il n'a pas été invité parce que cette réunion concernait le cabinet MINADEF et les deux EM AR et GdN auxquels se sont ajoutés certains officiers du Camp Kigali notamment sur l'appréciation du Général Ndindiliyimana ; ensuite après l'assassinat du Président Habyarimana à qui il assurait la sécurité, où voudriez-vous qu'il fut en ce moment-là ? Moi je pense qu'il devait participer à la veillée des dépouilles et rester auprès de la famille éprouvée.
2. Q : Alors que le Colonel Renzaho Tharcisse n'était pas présent à l'EM AR la nuit du 6 au 7 Avril, on le retrouve comme membre du comité de crise. Pourquoi ? et pourquoi n'était-il pas présent dans la réunion précédente ?  
R : J'ai déjà précisé que la réunion du 6 au 7 Avril concernait le cabinet MINADEF et les 2 EM AR et GdN, tandis qu'à la réunion des commandants d'unités du 7 Avril, tous les officiers chefs des différents services dans la ville de Kigali étaient également invités. Au cours de cette réunion, l'assemblée des officiers présents l'a désigné membre du comité de crise à cause peut-être de sa fonction de Préfet de la Préfecture de la ville de Kigali et sans doute pour sa bonne renommée auprès des officiers et de la population.
3. Q : Si ce n'est pas vous qui dirigiez le comité de crise, pourquoi avez-vous signé le communiqué diffusé le 7 Avril ? Cette question n'avait pas trait au communiqué rédigé par le Lt Colonel Kayumba et diffusé tôt le matin du 7 Avril mais à celui diffusé dans l'après midi du 7 Avril intitulé "Communiqué des Forces Armées Rwandaises" signé par vous et rédigé après la réunion à l'ESM.  
R : Pour commencer, le communiqué de presse de la nuit du 6 au 7 Avril a été rédigé par les officiers qui étaient restés avec le Général Ndindiliyimana pendant que j'étais chez Booh Booh et le secrétaire était le major Ntamagezo dont j'ai pu obtenir le manuscrit et c'est bien ce communiqué que j'ai signé. Par ailleurs, à l'issue de la réunion des commandants d'unité le 7 Avril, nous avons effectivement désigné une équipe d'officiers dirigée par le Colonel Rusatira pour rédiger un communiqué de presse et le comité de crise a convenu de se revoir vers 14 heures pour l'adopter et le faire diffuser mais je

ne suis pas en mesure actuellement de discerner ce qui a été réellement fait de ce qui était prévu depuis la clôture de cette réunion jusqu'à l'attaque du Bn FPR. C'est pourquoi, je ne peux même pas affirmer si le communiqué en question fut réellement rédigé, signé et radiodiffusé ou non. Ce que je peux quand même dire, c'est que je n'ai rien signé au nom du comité de crise autant que je sache.

4. Q : Qui a pris la décision de nommer Gatsinzi à titre intérimaire : vous même ou le comité des officiers réunis la nuit du 6 - 7 Avril ?
- R : Je rappelle qu'il s'agissait d'une réunion regroupant les 2 EM AR et GdN avec le cabinet MINADEF. Et c'est au cours de cette réunion, que je dirigeais en ma qualité de Directeur de cabinet du Ministre de la Défense en mission à l'étranger, que j'ai demandé aux officiers présents de désigner les candidats au poste de chef EM AR ad interim. Ils ont donné deux noms : Rusatira et Gatsinzi ; nous avons comparé les deux candidatures et le choix motivé a porté sur Gatsinzi et séance tenante, j'ai officialisé sa nomination comme chef EM AR ad interim par un message que j'ai personnellement signé et directement envoyé à toutes les unités des FAR.
5. Q : Pourquoi n'a-t-on pas pris contact avec le Premier Ministre alors que cela avait été suggéré par Dallaire ? J'ajoute que d'après Booh Booh, la suggestion de contacter le Premier Ministre a été rejetée par vous lors de la rencontre que vous avez eue à sa résidence autour de minuit
- R : Il faut tout d'abord connaître la situation politique qui prévalait dans le pays depuis la prestation de serment du Président Habyarimana en Janvier 1994. Il s'était créé depuis lors une bipolarisation sans précédent de la vie politique nationale. Il y avait d'un côté le bloc de la Mouvance Présidentielle et de l'autre, le bloc du FPR et ses alliés ; le Premier Ministre Uwilingiyimana Agathe était compté dans ce dernier. Les règles du jeu politique définies par les accords d'Arusha avaient été outrepassées. La tentative de coup d'Etat du Premier Ministre Uwilingiyimana contre le Président Habyarimana le 4 Avril 1994 et l'assassinat de celui-ci le surlendemain ont agrandi le fossé déjà considérable qui séparait les deux blocs. Il faut donc bien noter que se référer au Premier Ministre, c'était comme se référer carrément au FPR, auteur présumé de l'assassinat du Président Habyarimana. C'est pourquoi, je pense, les officiers membres de la réunion la nuit du 6 au 7 Avril à l'EM AR y compris le Général Nindiliyimana à la fois ami et voisin de Madame Uwilingiyimana Agathe dans la ville de Kigali et dans la

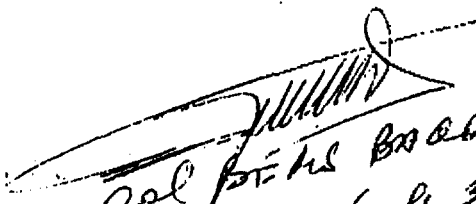
K0244176

commune Nyaruhengeri à Butare n'ont aucune fois suggéré de se référer à elle. Cependant, en sa qualité de chef du Gouvernement, si gouvernement il y avait encore, elle aurait pu prendre l'initiative de contacter les Hauts responsables militaires pour leur soumettre ses propositions face à la situation qui venait de se créer. Il reste encore à savoir ce qu'elle a fait pour tenter de réunir son gouvernement et ce qu'elle a demandé comme concours au commandement de la MINUAR et de la Gendarmerie pour le réunir.

Pour le reste, je suis allé voir Booh Booh précisément parce que nous étions dans l'impasse et j'y suis allé en tant que délégué des FAR pour lui demander une réponse à une question bien précise : "Le Gouvernement Uwilingiyimana Agathe est inopérant depuis longtemps, comment parer au plus pressé pour combler le vide constitutionnel occasionné par la disparition inopinée du Président Habyarimana alors que cette disparition comme son remplacement avant la mise en place des institutions de transition à base élargie n'avaient pas été prévus par les Accords d'Arusha."

6. Q : Enfin, le Général Dallaire affirme qu'il ne vous a pas accompagné au camp Kigali autour de midi le 7 Avril. pourriez-vous scruter votre mémoire à ce sujet en me relatant de façon très précise votre emploi du temps entre midi et votre retour au MINADEF ?

R : Le Général Dallaire a parfaitement raison et je ne me rappelle pas du tout là où j'aurais dit qu'il m'a accompagné au camp Kigali autour de midi le 7 Avril 1994.

  
Col Pierre Baudouin  
Yaoundé le 30 octobre 1995

**ANNEXE 8****Les abréviations utilisées**

CDR :	Coalition pour la défense de la République
EM AR :	Etat-Major de l'Armée Rwandaise
EM Gdn :	Etat-major de la Gendarmerie Nationale
FAR :	Forces Armées Rwandaises
FPR :	Front Patriotique Rwandais
ICPCRIA :	The International centre for peace and conflict reconciliation initiative for Africa.
MDR :	Parti démocratique Républicain
MINADEF :	Ministère de la Défense nationale
MINUAR :	Mission des Nations Unies au Rwanda
MRND :	Mouvement Républicain national pour la démocratie et le développement
NRA :	National Resistance Army
PDC :	Parti Démocrate Chrétien
PL :	Parti libéral
PSD :	Parti social Démocrate
UNAR :	Union Nationale Rwandaise

**Brochure du Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste intitulée "L'assassinat du Président HABYARIMANA ou l'ultime opération du Tutsi pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda"**

---

**ERRATA**

Chapitre 1; p.9; 1er alinéa, 3ème ligne: Ecrire "vers 11heures 45"<sup>1</sup> au lieu de "vers 11heures-11heures 30"; p.10; 1er alinéa, 2ème ligne: Ecrire "attaque éclair" au lieu de "attaque éclair".

Chapitre 2; p.17; 6ème alinéa, 1ère ligne : Ecrire "Washington" au lieu de "Sacramento"; dernier alinéa, dernière ligne : Ecrire "21 Octobre 1993" au lieu de "23/10/1993."

Chapitre 3; p.19; 1er alinéa, 2ème ligne : Ecrire "Washington" au lieu de "Sacramento"; p.22; avant dernière ligne: Ecrire "Washington" au lieu de "Sacramento".

Annexe 7-a : Réponses du Colonel BAGOSORA Théoneste aux questions du Professeur Filip Reyntjens:

Page 2; para 1.9 "R" : supprimer "Colonel MUBERUKA Félicien, commandant du camp Kanombe et des opérations pour la ville de Kigali"<sup>2</sup>.

Page 4; para 1.18 "R" à remplacer totalement par "J'ai quitté l'EM AR vers 04h30 et suis arrivé chez moi peu avant 05heures du matin le 7 avril 94."<sup>3</sup>

Page 9; para 4.5 "R" à remplacer entièrement par "J'ai appris la mort du Premier Ministre et des militaires Belges de la MINUAR peu après la réunion des Officiers à l'ESM."<sup>4</sup>

Page 9; Para 4.6 "R" à remplacer totalement par "Aussitôt que possible, je me suis rendu au Camp Kigali où je suis arrivé juste après qu'un casque bleu belge survivant venait d'abattre un soldat rwandais après l'avoir désarmé. J'ai tout fait pour le sauver et récupérer les corps des victimes sans succès. Qualifié de traître et de complice de l'ennemi, les militaires du Camp Kigali m'ont chassé de leur Camp les armes à la main. Je suis retourné au MINADEF et j'ai rapporté la situation au Général Dallaire qui avait placé son QG au CTR MINADEF. Il semblait très préoccupé mais il ne m'a rien répondu à ce sujet."<sup>5</sup>

Page 9; para 6: Négociations politiques:

Lire "Para 6.2" Q: Personnes et partis politiques présents? au lieu de "Para 4.6".

**"R": MRND: Supprimer "KABAGEMA Ferdinand ". PL: supprimer "MBONAMPEKA Stanislas". PDC: ajouter " SIBOMANA Jean Marie Vianney et KABANDA Célestin"**

---

### Notes:

1. Au sujet de l'heure de l'assassinat d'Agathe UWILINGIYIMANA, le témoin du PV n° 0112/KGL/95 p.5 dit: "Il était alors 11h45" tandis que le témoin DE-3 p.3 dit: "C'était vers midi (12h00)".

2. Le Colonel MUBERUKA était absent à cette réunion.

3. La réunion à l'EM AR a pris fin autour de 04h00 du matin (BW-1 p.3). Alors BAGOSORA tient à distinguer les moments de son départ de l'EM AR et de son arrivée à son domicile à Kimihurura.

4. BAGOSORA ne pouvait pas savoir avant la fin de la réunion que des militaires belges de la MINUAR étaient morts parce que personne ne lui en avait informé avant. En effet:

4.1. NDINAUG-1 Suite n°4 en témoigne en ces termes: "Vers 10h30, le le Lt-colonel NUBAHA est venu signaler à BAGOSORA que la situation dans le camp de KIGALI était tendue. (—). NUBAHA n'apas donné de détails quant à ce qui se passait exactement. BAGOSORA lui a répondu qu'il se rendrait sur place dès la fin de la réunion; il a ordonné à NUBAHA de retourner entretemps au camp pour calmer les esprits". Le rapport de la Commission parlementaire belge p.408 donne une version presque identique: "La réunion est présidée par le Colonel BAGOSORA (—), qui a été informé dès 10h30 par le Col NUBAHA, commandant du camp de Kigali. de la tension qui y régnait( B 687). Le Col BAGOSORA promet de se rendre sur place et demande au Col NUBAHA de retourner au camp pour calmer les esprits".

4.2. Curieusement, le Général DALLAIRE qui reconnaît lui-même avoir vu deux corps étendus à environ 50, 60 à l'intérieur, en uniformes belges lors de son passage devant le Camp Kigali en route pour l'ESM et avoir appris du Capitaine Apedo, en rentrant dans l'ESM qu'il y avait des soldats belges qui étaient encore dans le camp de Kigali et qui étaient entrain de se faire tabasser (BAGOTHE-33 page n° 2; K008-2437) n'a rien dit à ce sujet jusqu'à la fin de la réunion.

4.3. Se référant à la page 5, question 6 des notes manuscrites annexées à BAGOTHE-2, Me DETEMMERMAN a noté, le 12/10/1994 à Goma, la réponse de BAGOSORA à cette question en ces termes sans ambiguïté: " Il (BAGOSORA) a appris la mort des casques bleus après la réunion avec les Commandants".

5. Par contre, BAGOSORA s'est rendu au Camp Kigali pour voir les casques belges peu après la réunion à l'ESM. Les témoins DF1 p.4, NDINAUG-1 Suite 5 et Filip Reyntjens in " Rwanda: Trois jours qui ont basculer l'histoire p.148 " en témoignent bien.

6. KABAGEMA Ferdinand et MBONAMPEKA Stanislas étaient absents tandisque SIBOMANA Jean Marie Vianney et KABANDA Celestin étaient présents.

---